

LA CHASSE EN ALSACE



2018-2019

ORGANISATIONS, DATES ET RÈGLEMENTS

Supplément au magazine La Chasse en Alsace • Juillet-Août 2018



À Georges, ses petits-enfants, son arrière-petit-fils et leurs projets à tous.

À Marie et sa première voiture.

À Quentin, sa compagne Leila et leur nouvelle maison.

À Tarik et son restaurant.

À Lisa et son ordinateur.

...

Nous sommes fiers d'être le **1er assureur des Français***,
et c'est grâce à vous.

Dommages – Épargne & Retraite – Prévoyance

*D'après le classement des 20 premiers groupes d'assurance en France par le chiffre d'affaires 2015, établi par l'Argus de l'Assurance du 16 décembre 2016. Position du groupe Crédit Agricole Assurances dans le classement pour ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de biens et de responsabilité, exercées en France en 2015 par les compagnies d'assurance filiales de CA Assurances régies par le code des assurances.

CA Assurances est filiale de Crédit Agricole S.A., société anonyme au capital de 1 490 403 670 €, entreprise régie par le code des assurances, RCS Paris n° 451 746 077. Siège social : 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris. Ces contrats sont distribués par Crédit Agricole Alsace Vosges, 1 place de la Gare - 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. ORIAS n° 07 008 967. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions de ces offres dans votre CA Alsace Vosges. Document non contractuel à caractère publicitaire.



ALSACE VOSGES
banque & assurances

ORGANISATION**Fédération départementale des chasseurs**

- du Haut-Rhin p.2
- du Bas-Rhin..... p.19

Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers

- Haut-Rhin p.3
- Bas-Rhin..... p.33

Services départementaux de la garderie de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

- section Haut-Rhin p.5
- section Bas-Rhin..... p.35

Services spécialisés de l'ONCFS

- du Haut-Rhin p.5

Autres services de l'ONCFS

- du Bas-Rhin..... p.36

Officiers de l'ouvèterie

- du Haut-Rhin p.6
- du Bas-Rhin..... p.37

Sociétés locales des chasseurs

- du Bas-Rhin..... p.38

Groupements d'intérêt cynégétique

- du Haut-Rhin p.7
- du Bas-Rhin..... p.39

Associations et organismes de chasse et autres

- du Haut-Rhin p.9
- du Bas-Rhin..... p.42

Stands de tir

- du Haut-Rhin p.10
- du Bas-Rhin..... p.45

Administrations

- du Haut-Rhin p.10
- du Bas-Rhin..... p.40

UNUCR :

- du Haut-Rhin p.11
- du Bas-Rhin..... p.43

Cynophilie

- du Bas-Rhin..... p.45

DATES D'OUVRETURE

- du Haut-Rhin p.12
- du Bas-Rhin..... p.46

RÉGLEMENTATION**Chasse et nuisibles**

- du Haut-Rhin p.15
- du Bas-Rhin..... p.48

Principales règles en chasse communale**Nombre d'associés autorisés**

- du Haut-Rhin p.16
- du Bas-Rhin..... p.49

Les fusils : le nombre autorisé

- du Haut-Rhin p.16
- du Bas-Rhin..... p.49

Les armes et accessoires interdits

- du Haut-Rhin p.16
- du Bas-Rhin..... p.49

Les modes de chasse interdits

- du Haut-Rhin p.17
- du Bas-Rhin..... p.52

Plans départementaux de gestion cynégétique**L'affouragement et l'agrainage**

- du Haut-Rhin p.18
- du Bas-Rhin..... p.50

Postes d'affûts et miradors

- du Haut-Rhin p.18
- du Bas-Rhin..... p.51

Lâchers et reprises

- du Haut-Rhin p.18
- du Bas-Rhin..... p.52

Fonds alsacien pour la restauration des biotopes (FARB) p.52

Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin

13 rue du Tivoli - 68055 Mulhouse Cedex - BP 1273



☎ 03 89 65 90 40

✉ secretariat@fdc68.fr

💻 www.fdc68.fr

🕒 lundi au mercredi 8h30 à 12h et 13h à 17h,
le jeudi 8h30 à 12h et 13h à 16h, le vendredi 8h30 à 12h

Président :

■ Gilles Kaszuk

Directrice :

■ Caroline Rolly-Schmitt
c.rolly@fdc68.fr

SERVICE TECHNIQUE

Chargé de mission : Technicien :

■ Elrik Du Saillant ■ Jérôme Romann
Du Luc

Tél. 06 63 54 06 80 Tél. 06 74 74 97 46
e.dusaillant@fdc68.fr j.romann@fdc68.fr

SERVICE ADMINISTRATIF

Secrétaire administrative :

■ Valentine Romann
v.romann@fdc68.fr

Secrétaire comptable :

■ Linda Partouche
l.partouche@fdc68.fr

Secrétaire :

■ Maria Caruso
m.caruso@fdc68.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

■ Gilles Kaszuk
8 rue des Sapins - 68560 Hirsingue
Tél. 06 80 05 01 55

1^{er} vice-président :

■ Francis Gross
8 rue du Château - 68740 Namsheim
Tél. 06 85 21 47 50 - Fax 03 89 48 54 24
francisgross2@gmail.com

2^e vice-président :

■ André Belzung
4 rue du Sundgau - 68100 Mulhouse
Tél. 06 14 08 59 49
a.belzung@wanadoo.fr

Trésorier :

■ Christian Galli
11 rue Strinzig - 68290 Kirchberg
Tél. 03 89 82 07 13
christian.galli@numericable.fr

Trésorier adjoint :

■ Olivier Schildknecht
19 rue du Général-de-Gaulle
68800 Thann
Tél. 06 72 71 87 41
fleursvetter@wanadoo.fr

Secrétaire :

■ Antoine Mertz
2 rue des Puits
68870 Bartenheim-la-Chaussée
Tél. 03 89 68 20 12
antoinemertz@aol.com

Président honoraire

■ Jean-Rodolphe Frisch

Administrateurs honoraires :

■ Georges Grœlly, Robert Dubich,
Jean Pivert

Membres :

■ Raymond Blaise
Chalet Soselmatt
68380 Breitenbach
Tél. 03 89 77 47 91
raymond.blaise0044@orange.fr

■ Jean-Luc Bossert
Lieu-dit Grundfeld
68890 Réguisheim
Tél. 06 80 02 19 54
jean-luc.bossert@wanadoo.fr

■ Hubert Desaga
71 Les Mérelles - 68650 Lapoutroie
Tél. 03 89 47 50 29 - 06 70 89 27 24
desaga0129@orange.fr

■ Emile Heckly
5 rue de l'Est - 68320 Jebnheim
Tél. 06 38 74 14 18
emile.heckly@albert-hild.com

■ Guy Jacquey
2, chemin de la Grenelle
68370 Orbey
Tél. 06 65 07 62 36

■ Frédéric Koch
23 rue du Lot-et-Garonne
68700 Cernay
Tél. 06 81 93 20 38
fred.koch.76@gmail.com

■ Richard Locatelli
4 rue des Vergers - 68830 Oderen
Tél. 06 07 83 67 92
loca.richard@orange.fr

■ Marc Neyer
4 chemin du Faurupt
68650 Le Bonhomme
Tél. 03 89 47 24 92 - 06 09 84 09 48
marc.neyer@waibel.fr

■ Charles Thomas
2a rue du Rhin - 68600 Vogelgrun
Tél. 06 32 54 88 72
charlesthomas68600@gmail.com

■ Sébastien Schouller
141 rue de la Chapelle
68480 Courtavon
Tél. 06 81 57 69 59
sebastien.schouller@wanadoo.fr

Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers

🕒 de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 16 h - Site : fids68.fr

Siège social :

13 rue du Tivoli - 68100 Mulhouse
Tél. 03 89 31 82 65 - Fax 03 89 44 25 31
fids68@sfr.fr

Président :

■ Fabbio Serangeli
32 rue de Strasbourg
68300 Saint-Louis Neuweg
Tél. 03 89 41 01 27 - 06 73 47 37 57

Directeur :

■ Alexandre Bosserelle
Tél. 03 89 31 82 65 - 06 07 87 47 48
Fax 03 89 44 25 31

Secrétariat :

■ Alice Brunelle

Comptabilité :

■ Sylvie Loizeau

Responsable service technique :

■ Sylvie Riette
Tél. 03 89 31 82 65 - 06 72 73 30 61
Fax 03 89 44 25 31

Technicien :

■ François Brunsperger
06 70 72 68 22

ADMINISTRATEURS

Vice-président :

■ Lucien Engasser
36, rue d'Oberhergheim - 68127 Niederhergheim
Tél. 03 89 49 46 77

Secrétaire :

■ Jean-Claude Sigrist
61, avenue d'Alsace - 68000 Colmar
Tél. 06 29 57 05 52
■ Alexandre Brugger
76 rue Principale - 68320 Holtzwihr
Tél. 06 30 37 30 31
■ François Robin
15 rue de la Croix - 68820 Kruth
Tél. 06 75 69 85 35
■ Jacques Stentz
1 rue de Feldkirch - 68920 Wettolsheim
Tél. 06 26 19 35 80

Trésorier :

■ Christian Hirth
10 rue Dorfweg - 68510 Koetzingue
Tél. 03 89 81 67 63 - 06 07 09 90 91

ESTIMATEURS

Estimateur pour les dégâts de vignes dans tout le département

■ Marco Saulnier
32a route de Colmar - 68040 Ingersheim
Tél. 03 89 86 42 02 - 07 82 77 12 32
■ Jean-Baptiste Willem
5, rue du Vignoble - 68250 Pfaffenheim
Tél. 06 47 43 19 38

Secteur Andolsheim - Neuf-Brisach

■ Denis Wolfspurger
1 route de l'Ecluse - 68320 Kunheim
Tél. 03 89 73 12 34

Secteur Altkirch - Dannemarie

■ Joseph Ganser
26a rue de Spechbach - 68720 Illfurth
Tél. 03 89 25 54 55 - 06 89 30 59 03

Secteur Cernay - Thann - Masevaux - Saint-Amarin

■ Denis Dresch
8 rue de Soultzmatt - 68500 Orschwihr
Tél. 06 07 69 51 79

Secteur Ferrette - Mulhouse Sud - Hirsingue

■ Jean-Pierre Goldschmitt
7 rue Principale - 68510 Koetzingue
Tél. 06 14 62 14 30

Secteur Ferrette

■ Eric Egenschwiller
114 rue du Réservoir - 68480 Bouxwiller
Tél. 06 78 99 09 68

Secteur Kembs - Ottmarsheim - Reiningue - Pfstatt

■ Jean-Jacques Brunner
33 rue de Koetzingue - 68510 Magstatt-le-Bas
Tél. 03 89 38 71 44 - 06 27 01 04 22

Secteur Altkirch - Sierentz - Mulhouse et Huningue

■ Pierrot Schur
5, rue des Ecoles - 68640 Waldighoffen
Tél. 06 08 07 02 22

Secteur Kayersberg - Lapoutroie

■ Yves Claudepierre
2 rue de l'Oberhof - 68240 Sigolsheim
Tél. 06 31 31 19 46

Secteur Colmar - Ensisheim

■ Francis Biller
Chemin de Logelheim - 68600 Weckolsheim
Tél. 03 89 72 95 89 - 06 63 94 84 99

Secteur Munster - Wintzenheim

■ Fabrice Jeandenans
29 rue de la Croix - 68820 Kruth
Tél. 06 32 09 74 19

Secteur Pulversheim - Guebwiller - Rouffach - Soultz

■ Joseph Schermesser
33 rue Principale - 68250 Gundolsheim
Tél. 03 89 49 76 24 - 06 76 05 11 81

Secteur Sainte-Marie-aux-Mines - Ribeauvillé :

■ Daniel Schwartz
9 rue des Cordiers - 68280 Andolsheim
Tél. 03 89 71 48 33 - 06 07 96 16 50

Secteur Ensisheim - Lutterbach - Meyenheim - Roggenhouse - Rumersheim-le-Haut

■ Daniel Kaspar
4, rue de Mulhouse - 68270 Wittenheim
Tél. 06 11 23 54 69



Office national de la chasse et de la faune sauvage

Service départemental du Haut-Rhin

6 rue Victor-Hugo - 68500 Guebwiller

☎ Répondeur 03 89 33 90 03 - 📠 03 89 75 48 48

✉ sd68@oncfs.gouv.fr

Transfert des appels sur personnels de service
les week-end et jours fériés ouverts

Technicien - Chef du service : Régis Hein

☎ 06 40 21 82 52 - ✉ regis.hein@oncfs.gouv.fr

Adjoint au chef de service : Lucien Coutu

☎ 06 59 58 52 46 - ✉ lucien.coutu@oncfs.gouv.fr

BRIGADE NORD

Circonscription judiciaire de Colmar

Chef de brigade :

■ Sébastien Mutel

Tél. 06 20 78 58 46

sebastien.mutel@oncfs.gouv.fr

Inspecteurs de l'environnement :

■ **ZIC 1 :** Stéphanie Biellmann

Tél. 06 27 36 05 87

■ **ZIC 2 :** Yves Guegan

Tél. 06 20 78 57 86

yves.guegan@oncfs.gouv.fr

■ **ZIC 3 :** Camille Hellio

Tél. 06 77 18 98 44

camille.hellio@oncfs.gouv.fr

BRIGADE SUD

Circonscription judiciaire de Mulhouse

Chef de brigade :

■ Romain Harnist

Tél. 06 20 78 57 99

romain.harnist@oncfs.gouv.fr

Inspecteurs de l'environnement :

■ **ZIC 4 :** Carine Bubendorf

Tél. 06 27 36 05 86

carine.bubendorf@oncfs.gouv.fr

■ **ZIC 5 :** Poste vacant

■ **ZIC 6 :** Poste vacant

■ **ZIC 7 :** Pascal Girardclos

Tél. 06 20 78 57 63

pascal.girardclos@oncfs.gouv.fr

Services spécialisés de l'ONCFS

DÉLÉGATION RÉGIONALE GRAND-EST

Cellule technique

Chargée d'études et de développement

*Référente pour les ongulés sauvages,
le lynx et les petits carnivores*

■ Marie-Laure Schwœrer

Tél. 06 07 12 80 67

marie-laure.schwœrer@oncfs.gouv.fr

**Chargé de mission grand hamster
et agrifaune**

■ Julien Eidschinken

Tél. 06 25 03 23 76

julien.eidschinken@oncfs.gouv.fr

Conservateur de la RCFS du Rhin

■ Erwan Hornier - Tél. 03 88 98 40 41

erwan.hornier@oncfs.gouv.fr

**Chargée d'études scientifiques
et techniques grand hamster**

■ Charlotte Kourkgy - Tél. 06 38 50 39 37

charlotte.kourkgy@oncfs.gouv.fr

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'EXPERTISE UNITÉ CERVIDÉS SANGLIERS

Réseau Ongulés Sauvages**Administratrice du réseau**

■ Aurélie Barboiron - Tél. 03 88 71 41 09
aurelie.barboiron@oncfs.gouv.fr

**Responsable scientifique du réseau
ongulés sauvages/infrastructures
linéaires/collisions**

■ Christine Saint-Andrieux
Tél. 03 88 98 47 48 - 06 25 07 08 53
christine.saint-andrieux@oncfs.gouv.fr

RNCFS de la Petite Pierre

■ Contact : Vivien Siat
Tél. 03 88 70 49 48 - 06 20 78 59 55
vivien.siat@oncfs.gouv.fr

**Unité prédateurs
et animaux déprédateurs
Technicien équipe «petits carnivores»**

■ François Léger
Tél. 03 88 98 40 31 - 06 25 07 08 41
francois.leger@oncfs.gouv.fr

Lieutenants de l'ovétoerie du Haut-Rhin**GIC 20, 21 et Île du Rhin**

■ **Président** : Roland Noblat
43 rue de Zimmersheim
68400 Riedisheim
Tél. 03 89 65 37 12 - 06 14 47 86 71
pharmacie.noblat@wanadoo.fr

GIC 16 et 22

■ **Vice-président** : Alain Feigel
3 rue des Primevères - 68780 Sentheim
Tél. 03 89 82 80 10 - 06 86 55 90 36
feigel.alain@estvideo.fr

GIC 14 (partie Est)

■ **Secrétaire** : Catherine Goetschy
7 avenue Montaigne - 68700 Cernay
Tél. 09 81 84 65 34 - 06 80 25 13 57
katherine.68gk@gmail.com

GIC 8 et 9

■ **Trésorier** : Grégory André
21 rue de Turckheim - 68000 Colmar
Tél. 03 89 78 29 83 - 06 83 85 27 49
gregory.andre@aol.fr

GIC 1

■ Raymond Joho
353, l'Arrêtement - 68910 Labaroche
Tél. 06 07 74 80 62
joho.raymond@gmail.com

GIC 5

■ **Assesseur** : Charles Fussner
6 rue des Alpes
68180 Horbourg-Wihr
Tél. 03 89 24 29 02 - 06 80 28 61 67
charles.fussner@wanadoo.fr

GIC 15

■ **Assesseur** : Olivier Schildknecht
17 rue du Gal-de-Gaulle
68800 Thann
Tél. 06 72 71 87 41
fleursvetter@wanadoo.fr

GIC 2 et 10

■ Bertrand Frey
25 La Petite Lièpvre
68160 Tellure
Tél. 03 89 58 75 43 - 06 26 02 60 19
bertrandfrey1@sfr.fr

GIC 6

■ Antoine Durighello
10 allée Verts Bois
68840 Pulversheim
Tél. 09 50 13 18 16 - 06 86 47 81 55
antoine.duri@gmail.com

GIC 7

■ Julien Bernhard
65 rue d'Ammerschwyr - 68000 Katzenthal
Tél. 06 72 79 09 89
julien.bernhard@pioneer.com

GIC 11, 12 Nord et 19 Nord

■ Alexandre Brugger
76 rue Principale
68320 Holtzwihr
Tél. 03 89 47 79 84 - 06 30 37 30 31
alexandrebrugger@yahoo.fr

GIC 12 Sud et 19 Sud

■ Louis-Michel Martin
14 rue du Moulin
68390 Baldersheim
Tél. 03 89 66 47 72 - 06 62 41 09 50
louismichelmartin@gmail.com

GIC 14 (partie Ouest)

■ Alain Tellier
76 rue d'Illfurth
68720 Heidwiller
Tél. 03 89 25 40 50 - 06 08 93 45 76
alain-tellier@wanadoo.fr

GIC 13 et 17

■ Bernard Gesser
21 rue de Willer - 68640 Waldighoffen
Tél. 03 89 07 75 70 - 06 02 37 72 28
b.gesser@free.fr

GIC 23 et 24

■ Michel Muninger
9 rue Principale
68290 Bourbach-le-Bas
Tél. 03 89 82 51 77 - 06 79 65 44 46
michel.muninger@gmail.com

GIC 25 et 26

■ Lucien Greder
9 rue du Tir
68190 Ensisheim
Tél. 03 89 26 45 16 - 06 31 43 77 84
l.greder0964@orange.fr

GIC 27 et 28

■ Arnaud Vlym
17 rue de Huningue
68870 Bartenheim
Tél. 03 89 70 57 05 - 06 20 96 01 04
a.vlym@serenite-residences.com

Groupements d'intérêt cynégétique du Haut-Rhin

GIC 1

■ Jean-Claude Million
5 rue de l'Hermine
67205 Oberhausbergen
Tél. 06 17 63 99 77
jean_claude.million@sfr.fr

GIC 2

■ José Eblin
42 rue Schlossberg - 68340 Zellenberg
Tél. 06 07 12 51 36
jose.eblin@gmail.com

GIC 5 (Trois Épis)

■ Marc Neyer
4 chelin du Faurupt - 68650 Le Bonhomme
Tél. 03 89 47 24 92 - 06 09 84 09 48
marc.neyer@waibel.fr

GIC 6 (Hohneck)

■ Raymond Blaise
Chalet Soselmatt - 68380 Breitenbach
Tél. 03 89 77 47 91
raymond.blaise0044@orange.fr

GIC 7

■ Antoine Mertz
2 rue des Puits
68870 Bartenheim-la-Chaussée
Tél. 03 89 68 20 12
antoinemertz@aol.com

GIC 8

■ Lucien Engasser
36 rue d'Oberhergheim
68127 Nierderhergheim
Tél. 03 89 49 46 77

GIC 9

■ Jean-Claude Sigrist
61 avenue d'Alsace - 68000 Colmar
Tél. 06 29 57 05 52
jean_claude.sigrist@agents.allianz.fr

GIC 10 (Vauban)

■ Alain Rebert
50a rue de l'ill - 68280 Andolsheim
Tél. 06 07 77 03 45
alain@rebert.org

GIC 11 (Petite Outarde de la Harth)

■ Jacques Thuet
4 rue d'Ensisheim - 68740 Blodelsheim
Tél. 03 89 48 69 62 - 06 07 59 93 99
pierre.thuet242@orange.fr

GIC 12 (Harth)

■ Arnaud Vlym
17 rue d'Huningue - 68870 Bartenheim
Tél. 03 89 70 57 05 - 06 20 96 01 04
a.vlym@serenite-residences.com

GIC 13 (les 13 Clochers du centre Alsace)

■ Pascal Vonthron
3 rue du Dr Albert-Schweitzer
68500 Merxheim
Tél. 06 87 61 77 05
pascal.vonthron0129@orange.fr

GIC 14 (Molkenrain-Grand Ballon-Markstein-Wildenstein)

■ Richard Locatelli
4 rue des Vergers - 68830 Oderen
Tél. 06 07 83 67 92
loca.richard@orange.fr

GIC 15 (Rossberg)

■ Christian Hirth
10 rue du Dorfweg - 68510 Koetzingue
Tél. 06 07 09 90 91
christian.hirth@wanadoo.fr

GIC 16 (Les Trois Chênes)

■ Henri Winterholer
78 Grand-Rue - 68800 Roderen
Tél. 06 75 29 68 29 - hwin@free.fr

GIC 17 (Nonnenbruch)

■ Alfred Schmitt
10 rue des Peupliers - 68120 Pfastatt
Tél. 03 89 52 18 00 - 06 72 19 35 58
ccrschmitt@orange.fr

GIC 19 (Plaine Rhin Sud)

■ Jean-Pierre Keiflin
7 rue de la Barrière - 68300 Saint-Louis
Tél. 06 82 95 92 42 - jpk1408@orange.fr

GIC 20 (l'Altenberg)

■ Fabbio Serangeli
32 rue de Strasbourg
68300 Saint-Louis-Neuweg
Tél. 06 73 47 37 57
fabbio.serangeli@unaferm.fr

GIC 21 (Sundgau)

■ Pierre Wenger
2 rue des Prés - 68720 Spechbach/Haut
Tél. 03 89 25 43 43
pierre.wenger@wanadoo.fr

GIC 22 (Vallée de Traubach)

■ Jean-Pierre Bandelier
4 rue Charles Jean'heur - 70400 Héricourt
Tél. 06 70 66 13 87
jp.bandelier@orange.fr

GIC 23

■ Michel Schartner
17 rue de l'illberg - 68118 Hirtzbach
Tél. 06 79 26 72 51
michel.schartner@gmail.com

GIC 24 (Vallée de l'ill)

■ André Andelfinger
12 rue des Vergers - 68640 Waldighoffen
Tél. 06 07 74 45 61

GIC 25 (Vallée de Hundsbach)

■ Maurice Munch
5 rue d'Altkirch - 68220 Knœringue
Tél. 03 89 68 62 71 - 06 86 67 14 36
munch.maurice@wanadoo.fr

GIC 26 (Liesbach)

■ Guy-Pierre Jean
26 rue des Carrières - 68100 Mulhouse
Tél. 06 84 03 09 25 - 03 89 44 90 56
guy-pierre.jean@orange.fr

GIC 27 (Landskron)

■ Gérard Wurtz
59 rue de Fislis - 68480 Oltingue
Tél. 03 89 40 70 95 - ge.wurtz@orange.fr

GIC 28 (Glaserberg)

■ Gilles Kaszuk
8 rue des Sapins - 68560 Hirsingue
Tél. 06 80 05 01 55 - g.ks@free.fr

Associations et organisations de chasse et autres

Association haut-rhinoise des chasseurs de grand gibier

■ **Président** : Daniel Mourterot
28 rue Basse
68420 Guebenschwihr
Tél. 03 89 49 39 02 ou 06 73 18 75 84
danielmourterot@wanadoo.fr

Association française de mensuration des Trophées du Haut-Rhin

■ **Pascal Briswalter**
6 chemin du Schirm
68290 Masevaux
Tél. 03 89 38 00 89 - 06 59 64 64 12
pbriswalte@estvideo.fr
■ **Bruno Michel**
3 rue des Vignes
68280 Andolsheim
Tél. 03 89 41 36 86 - 06 70 18 15 34
bmbt.michel@free.fr

Association haut-rhinoise des chasseurs à l'arc (AHRCA)

8 rue de la Fourmi - 68200 Mulhouse
<https://sites.google.com/view/ahrca/accueil>

■ **Président** : Christian Hirth
10 rue du Dorfweg
68510 Koetzingue
Tél. 06 07 09 90 91
■ **Secrétaire** : Jean-Roch Robine
8 rue de la Fourmi
68200 Mulhouse
Tél. 06 83 82 98 72
jrobine@mac.com

Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique

29 av. de Colmar
68200 Mulhouse
Tél. 03 89 60 64 74 - Fax 03 89 60 64 75
contact@peche68.fr - www.peche68.fr

Association des piégeurs agréés du Haut-Rhin

1 rue de la Mine Max
68120 Richwiller
Tél. 06 70 56 56 17
■ **Président** : Alain Kinderstuth
alain.kinderstuth@estvideo.fr

Répertoire des groupes et écoles de trompes du Haut-Rhin

L'Écho du Gsand

■ **Pierre Robischung**
27 rue de la Gare
68690 Moosch
Tél. 03 89 82 34 16

Trompes du Ballon d'Alsace

■ **Roland Messerlin**
1 allée des Écureuils
68290 Sentheim
Tél. 03 89 82 83 36

Trompes Saint-Hubert Ammerschwihr

■ **Charles Naudin**
16 rue des Marguerites
68770 Ammerschwihr
Tél. 03 89 47 34 93

Rallye Trompes des Vosges

■ **Roland Gewiss**
29 Grand-Rue
68470 Felling
Tél. 03 89 82 61 31

Trompes du Kastenwald Widensohlen

■ **François Wencker**
11 rue Nessle
68000 Colmar
Tél. 03 89 24 35 59

Trio Schann

■ **Francis Schann**
Wasserbourg - Tél. 03 89 77 12 78

STAND DE TIR

Ball-trap de Cernay

9a rue de l'Industrie
68700 Cernay
Tél. 03 89 75 52 16
balltrap.cernay@wanadoo.fr

■ **Président** : Pierre Wenger
Tél. 03 89 25 43 43 - Fax 03 89 25 47 11
pierre.wenger@wanadoo.fr
Ouvert mer., jeu. et ven. de 13 h 30 à 19 h,
sam., dim. et jours fériés de 9 h 30 à 19 h.

Administrations

Préfecture du Haut-Rhin

7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar Cedex - Tél. 03 89 29 20 00
www.haut-rhin.pref.gouv.fr

Direction départementale des territoires du Haut-Rhin

Cité administrative
3 rue Fleischhauer - 68026 Colmar Cedex

■ **Directeur** : Thierry Gindre
• **Service eau, environnement, espaces
naturels**

■ **Chef de service** : Pierre Scherrer
■ **Adjoint** : Christophe Kauffman
• **Bureau nature, chasse et forêt** :
■ Sébastien Schultz - Tél. 03 89 24 85 72
sebastien.schultz@haut-rhin.gouv.fr

• **Chargé de mission chasse** :
■ Pascal Cahueau - Tél. 03 89 24 84 60
pascal.cahueau@haut-rhin.gouv.fr

• **Secrétariat** :
■ Marie-Christine Brault
Tél. 03 89 24 83 05
ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr

Office national des forêts (ONF)

Agence de Colmar

■ **Directeur** : Etienne Zahnd
22 rue de Herrlisheim - 68000 Colmar
Tél. : 03 89 22 96 10

Agence de Mulhouse

■ **Directeur** : Cédric Ficht
Parc des Collines - 15 avenue de Strasbourg
68350 Didenheim - Tél. 03 89 46 03 28

Laboratoire vétérinaire départemental du Haut-Rhin

4 allée de Herrlisheim - 68000 Colmar
Tél. 03 89 30 10 40

Chambre d'agriculture d'Alsace

11 rue Jean Mermoz
68127 Sainte-Croix-en-Plaine
Tél. 03 89 20 97 00 - Fax 03 89 20 97 01

■ **Président** : Laurent Wendlinger

■ **Directeur** : André Jacob
direction@alsace.chambagri.fr

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Haut-Rhin

• **Service de la santé
et de la protection animale
et de l'environnement**
Cité administrative - Batiment C
3 rue Fleischhauer
68026 Colmar Cedex
Tél. 03 89 24 82 00 - Fax 03 89 24 82 01

■ **Directrice** : Brigitte Lux
ddcspp-spae@haut-rhin.gouv.fr

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Maison du Parc
2 cour de l'Abbaye - 68140 Munster
Tél. 03 89 77 90 34

■ **Président** : Laurent Seguin
info@parc-ballons-vosges.fr
www.parc-ballons-vosges.fr

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge)

Délégué départemental :

■ Christophe Missland
18 rue des Aulnes
68440 Steinbrunn-le-Bas
Tél. 03 89 81 44 58 - 06 87 70 39 22
christophemissland@yahoo.fr

Conducteurs :

■ Jacques Baecher
52 le Petit-Haut
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tél. 03 89 27 14 57 - 06 85 32 27 73

■ Etienne Bossy
45 rue de Mulhouse - 68740
Munchhouse - Tél. 06 22 31 22 77

■ Robert Brand
10 rue de Walheim - 68130 Aspach
Tél. 06 70 49 33 29

■ Richard Dietz
6 rue du Rossberg - 68800 Thann
Tél. 03 89 37 34 54 - 06 81 23 62 46

■ Sylvie Diringier
20 rue des Fleurs - 68250 Westhalten
Tél. 03 89 47 09 18 - 06 16 34 82 56

■ Jean Ertle
Saint-Alexis - 68240 Kayzersberg
Tél. 03 89 73 90 38 - 06 83 03 34 99

■ Bruno Etterlen
115 rue Sauwass - 68820 Kruth
Tél. 03 89 82 27 68 - 06 87 27 23 29

■ Michel Etterlen
5 ruelle de l'Amitié - 68690 Moosh
Tél. 03 89 82 30 54 - 06 84 03 94 98

■ Jonathan Gorniack
155 A, rue du Général-de-Gaulle
68440 Habsheim
Tél. 06 79 80 33 17

■ Claude Groh
4 rue de la Chapelle - 68720 Luemschwiller
Tél. 03 89 25 48 25 - 06 08 35 26 40

■ Jacques Jung
23 rue de la 1^{re} Armée - 68340 Riquewihr
Tél. 03 89 47 82 63 - 06 85 23 02 91

■ Béatrice Koch
Maison forestière du Thurwald
68127 Biltzheim
Tél. 03 89 49 62 26 - 06 31 41 69 03

■ André Lang
44 rue du Schorrain - 68480 Oberlarg
Tél. 06 78 83 28 51

■ Thierry Lerch
13 rue du Cercle Catholique
68690 Moosch
Tél. 03 89 82 39 65 - 06 87 16 78 57

■ Cyril Malhage
19 quartier des Charmilles
68800 Thann
Tél. 06 71 24 37 05

■ Muriel Meyer
6 route de Kientzheim
68770 Ammerschwihr
Tél. 03 89 47 14 49 - 06 24 62 30 59

■ Jacky Murschel
6 rue du Vignoble - 68150 Ribeauvillé
Tél. 03 89 73 67 51

■ Bernard Scheer
4 rue du Hohneck - 68600 Wolfgantzen
Tél. 06 84 60 56 86

■ Gilbert Schneider
83 rue du Vieil Armand
68760 Willer-sur-Thur
Tél. 06 65 40 43 48

■ Christophe Schœnewald
19 rue du Stade - 68170 Rixheim
Tél. 06 59 65 71 31

■ Yannick Wicky
16 rue de Saint-Louis - 68220 Hésingue
Tél. 03 89 67 03 02 - 07 87 78 90 60

■ Franck Wisselmann
3 rue des Violettes - 68570 Wintzfelden
Tél. 06 72 31 66 61

ESPÈCES CHASSABLES ET PIÈGEABLES

Oiseaux		
Espèces	Statut	Période de chasse
Alouette des champs	Non chassable	Aucune
Barge à queue noire	Non chassable	Aucune
Barge rousse	Non chassable	Aucune
Bécasse des bois	Gibier (carnet PMA)	du 23/08/18 au 20/02/19
Bécasseau maubèche	Non chassable	Aucune
Bécassine des marais	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Bécassine sourde	Non chassable	Aucune
Bernache du Canada	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 31/01/19
Caille des blés	Gibier	du 23/08/18 au 20/02/19
Chevalier aboyeur	Non chassable	Aucune
Chevalier arlequin	Non chassable	Aucune
Chevalier combattant	Non chassable	Aucune
Chevalier gambette	Non chassable	Aucune
Chipeau	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Colvert	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Corbeau freux	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 01/02/19
Corneille noire	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 01/02/19
Courlis cendré	Non chassable	Aucune
Courlis corlieu	Non chassable	Aucune
Eider à duvet	Non chassable	Aucune
Etourneau sansonnet	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Faisan (coq et poule)*	Gibier (interdit GIC 8)	du 15/09/18 au 31/12/18
Foulque macroule	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Garrot à œil d'or	Non chassable	Aucune
Geai des chênes	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Gélinotte des bois	Protégé	Aucune
Grive draine	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Grand téttras	Protégé	Aucune
Grive litorne	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19

Oiseaux

Espèces	Statut	Période de chasse
Grive mauvis	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Grive musicienne	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Harelde de Miquelon	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Macreuse brune	Non chassable	Aucune
Macreuse noire	Non chassable	Aucune
Merle noir	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Milouin (fuligule)	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Milouinan (fuligule)	Non chassable	Aucune
Morillon (fuligule)	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Nette rousse	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Oie cendrée	Non chassable	Aucune
Oie des moissons	Non chassable	Aucune
Oie rieuse	Non chassable	Aucune
Ouette d'Egypte	Particulier	du 15/04/18 au 01/02/19
Perdrix (grise et rouge)*	Gibier	du 15/09/18 au 31/12/18
Pie bavarde	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Pigeon biset	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Pigeon colombin	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Pigeon ramier	Gibier	du 23/08/18 au 10/02/19
Pilet (canard)	Non chassable	Aucune
Pluvier argenté	Non chassable	Aucune
Pluvier doré	Non chassable	Aucune
Poule d'eau	Non chassable	Aucune
Râle d'eau	Non chassable	Aucune
Sarcelle d'été	Non chassable	Aucune
Sarcelle d'hiver	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Siffleur (canard)	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Souchet (canard)	Gibier	du 23/08/18 au 31/01/19
Tourterelle des bois	Gibier	du 23/08/18 au 20/02/19
Tourterelle turque	Gibier	du 23/08/18 au 20/02/19
Vanneau huppé	Non chassable	Aucune

***La chasse des perdrix et de la poule faisane est interdite en temps de neige.**

Mammifères

Espèces	Statut	Période de chasse
Belette	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Blaireau	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Cerf mâle	Gibier	du 01/08/18 au 01/02/19
Cerf élaphe faon	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Cerf élaphe femelle (biche)	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Cerf Sika mâle/fem./faon	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Chamois	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Chevreuril mâle (brocard)	Gibier	du 15/05/18 au 01/02/19
Chevreuril femelle et faon	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Chien viverrin	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 01/02/19
Daim mâle	Gibier	du 01/08/18 au 01/02/19
Daim femelle et faon	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Fouine	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Hermine	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Lapin de garenne	Gibier et nuisible (selon commune)	du 15/04/18 au 28/02/19
Lièvre commun	Gibier	du 15/10/18 au 15/12/18
Marmotte	Protégée	Aucune
Martre	Gibier	du 23/08/18 au 01/02/19
Putois	Protégé	Aucune
Ragondin	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 01/02/19
Rat musqué	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 01/02/19
Raton laveur	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 01/02/19
Renard	Gibier et nuisible	du 15/04/18 au 28/02/19
Sanglier	Gibier et nuisible	du 15/04/18 au 01/02/19
Vison d'Amérique	Gibier et nuisible	du 23/08/18 au 01/02/19

Chasse et nuisibles

Toutes les espèces de gibier sont chassables sur le plan national. Cependant, sur le plan départemental, elles peuvent être protégées ou chassables, chassables et soumises à un plan de chasse, ou chassables et nuisibles.

Parmi les espèces chassables, certaines sont classées « nuisibles » sur le plan départemental.

Elles sont tirables :

- par les chasseurs :
 - durant leur période de chasse
 - pendant une période dite de « destruction » nécessitant une autorisation délivrée par l'Administration ;
- par les gardes-chasse assermentés toute l'année (sauf le sanglier et le lapin).

PIÉGEAGE

Agrément du piégeur obligatoire pour toutes les catégories de pièges et avec autorisation écrite du propriétaire.

Déclaration de piégeage :

Déclaration en mairie au moins annuelle et préalable quelle que soit la catégorie des pièges utilisés.

Bilan des prises au 30 juin :

À transmettre **avant le 30 septembre** à la DDT et à la FDC 68.

Types de pièges :

Tous les pièges doivent être homologués sauf boîtes à fauves, châtiers et nasses à corvidés. Visite des pièges tuants dans la matinée. Pour les pièges maintenant l'animal par une partie de son corps ou par contention, visite dans les 2 h qui suivent le lever du soleil. Collets à arrêtoirs homologués : les piégeurs agréés peuvent en poser unique-

ment pour capturer les renards. Pièges à palettes et à mâchoires : interdits depuis le 1^{er} janvier 1995.

TRANSPORT ET NATURALISATION

La martre, la fouine, la belette, l'hermine peuvent être naturalisés uniquement pour le compte de l'auteur.

CARNET À SOUCHE

Le transport par un non-chasseur de toute pièce de gibier soumis à plan de chasse et tout trophée en peau doit être accompagné d'un bon de transport. Cette attestation est contenue dans un carnet à souche **que chaque locataire** de chasse doit avoir en sa possession. Ce carnet à souche est en vente au siège des fédérations des chasseurs. Le titulaire d'un permis de chasser est dispensé de ce bon.

DESTRUCTION DU SANGLIER

(protection des cultures et prés)

L'arrêté préfectoral permettant aux locataires de chasse, sous la direction des louvetiers, d'effectuer des affûts de destruction à tir de nuit du sanglier à l'aide d'une lampe torche est prolongé jusqu'au 31 octobre 2018. Le détail des modalités de ce dispositif est disponible sur le site de la FDC 68, notamment dans l'arrêté préfectoral n°2018-1056 du 19 avril 2018.

TIR DE NUIT DU SANGLIER

Autorisé dans le Haut-Rhin jusqu'au 01/02/2019 sous la responsabilité du locataire de chasse et en dehors des bois, forêts et bosquets inférieurs à 10 ares à partir de postes fixes à plus de 200 m des habitations.

Source lumineuse interdite durant l'affût mais obligatoire pour le ramassage des sangliers tués.

La recherche d'un sanglier blessé n'est autorisée que de jour.

Déclaration à faire en mairie avec plan des postes fixes, copie à l'ONCFS.

BROCARDS À BOUTONS

Les bracelets de brocards dits « à boutons » peuvent être remplacés à condition que le brocard tiré l'ait été avant le 31 août et que ces faibles pivots et dagues, non casés, aient une hauteur moyenne inférieure ou égale à 8 cm (pivots compris).

Attention ! Les brocards d'un an dont les bois sont encore en velours début juillet, mais bien formés, sont à épargner (ils ne font pas l'objet de remplacement).

Le chasseur doit présenter la tête entière, coupée à la première vertèbre cervicale, dans la peau, non congelée, dans un délai de 48 h après le tir, en vue d'établir le constat.

Les chasseurs peuvent retirer leur bracelet de remplacement à réception du courrier de la FDC 68.

Principales règles en chasse communale

Le nombre d'associés est limité et varie selon la surface chassable. Des invités peuvent chasser en présence du garde-chasse, du locataire ou d'un des associés.

Pour les lots inférieurs ou égaux à 400 ha, le nombre maximum de :

- permissionnaires est de 5
- sociétaires / associés est de 6.

Au-delà de 400 ha, chaque tranche entière de 75 ha donne droit à 1 permissionnaire, sociétaire ou associé supplémentaire.

Nombre de fusils autorisé en battue

Surface inférieure ou égale à 200 ha : 25 fusils.

Un tireur supplémentaire tous les 50 ha.

Est considérée comme battue toute chasse collective comportant plus de 8 fusils.

Chasse à l'arc

2 archers comptent pour 1 fusil.

Battues spéciales « sanglier »

Le nombre total de fusils autorisés est fixé à 40.

Armes et accessoires interdits

- La canne fusil ;
- Les armes à air ou gaz comprimé ;
- Les armes nécessitant un appui pour être épaulées ;
- Les armes à rechargement automatique permettant le tir de plus de trois coups sans approvisionnement ;

- Les armes comportant des graduations de tir pour les distances supérieures à 300 mètres ;
- Les dispositifs de visée à rayon laser ;
- Pour le tir des ongulés, les armes rayées à percussion centrale d'un calibre inférieur à 5,6 mm ou dont le projectile ne développe pas une énergie minimale de mille joules à 100 mètres ;
- Les munitions pour armes rayées autres que les cartouches à balle expansive (interdictions des balles blindées) ;
- Les carabines 22 long rifle ou toute autre arme à percussion annulaire (seuls les piégeurs sont autorisés à utiliser le 22 long rifle pour la mise à mort des animaux capturés) ;
- Les chevrotines ou plombs de chasse d'un diamètre supérieur à 4 mm (c'est-à-dire supérieur au plomb n°1) ;
- Les sources lumineuses et miroirs ;
- Les dispositifs électrocutants ;
- Les engins tels que pièges, cages, filets, lacets, hameçons, gluaux, nasses et de tout autre moyen ;
- Les toxiques, poisons ou drogues (sauf dans les cas autorisés par le code Rural relatif à la protection des végétaux et du code de la santé publique) ;
- Les grenailles d'acier d'un diamètre supérieur à 4,8 mm ;
- En outre, est interdit le tir du grand gibier (cerf, daim, chevreuil, sanglier, chamois), autrement qu'à balle ou au moyen d'un arc de chasse conformément à la réglementation en vigueur ;

- La liste des équipements électro-techniques a été mis à jour par l'arrêté ministériel du 2 juillet 2018.

Modes de chasse interdits

- La chasse à partir d'engins automobiles, y compris à usage agricole, tracteur agricole, aéronef, bateau à moteur fixe ou amovible et bateau à pédales ;
- La recherche ou la poursuite du gibier à l'aide de sources lumineuses ;
- Le tir de la perdrix ou du faisan à l'agrainée ou à proximité d'abreuvoirs ;
- Le tir du gibier d'eau à l'agrainée ;
- Le tir de la bécasse à la passée ou à la croule ;
- L'utilisation des chiens lévriers, molossoïdes, chien de race apparentés, chien de garennes ou dangereux ;
- Le tir d'ongulés à proximité immédiate de dépôts de sel ou de dispositifs d'agrainage ;
- Le tir en battue des cervidés avant le 2^e samedi d'octobre ;
- Le tir en battue des cerfs, daims mâles et chamois. Les zones dites d'élimination où les espèces cerf, chamois et daim ne doivent pas se développer sont définies à chaque campagne par lot de chasse. Dans les lots dont les détenteurs du droit de chasse bénéficient d'un bracelet CZE ou DZE, le tir en battue est autorisé ;
- Le tir de sangliers au poste d'agrainage est interdit si l'animal se trouve à moins de 6 m du centre du dispositif.

Plans départementaux de gestion cynégétique : quelques règles

Affouragements et agrainage

Voir schéma
www.fdc68.fr

Quantités distribuées

Pour le petit gibier

La réglementation ne précise rien à ce sujet. Mais des communes ont réglementé l'agrainage du faisan autour de la réserve de la Petite Camargue alsacienne.

L'agrainage du petit gibier est autorisé toute l'année à condition de mettre en œuvre des dispositifs adaptés (inaccessibles au sanglier).

Postes d'affût et miradors

Beaucoup de communes ont réglementé la construction des postes d'affût dans les clauses particulières (demande préalable à la mairie et à

l'ONF, utilisation des matériaux qui ne déparent pas l'environnement, obligation d'enlever les installations vétustes inutilisables).

Les miradors ne peuvent pas être implantés à moins de 50 m des limites (sauf accord écrit spécifique entre voisins). Cette règle s'impose à tous les territoires (communaux, domaniaux et privés).

Lâchers et reprises

- Les lâchers de certains mammifères sont soumis à l'autorisation de la DDT ;
- Sont interdits les lâchers de lapins de garenne, de sangliers et d'animaux d'espèces nuisibles dans le département (sauf autorisation préfectorale) ;
- La reprise de gibier vivant requiert une autorisation du préfet.

Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature - Chemin de Strasbourg - 67170 Geuderthheim

☎ 03 88 79 12 77 - 📠 03 88 79 33 22

✉ fdc67@fdc67.fr - 🌐 www.fdc67.fr

🕒 du mardi au vendredi de 10 h et 16 h
(fermeture les lundis et jours fériés)

Président :

■ Gérard Lang

SERVICE ADMINISTRATIF

Directrice :

■ Estelle Glattard
Tél. 06 38 39 20 67

Responsable service administratif :

■ Hugui Boquel

Secrétaires :

■ Alexandra Barthel-Dick
■ Valérie Villard

Comptable :

■ Camille Ferrer

SERVICE TECHNIQUE

Technicien-chef

■ Nicolas Braconnier
Tél. 06 80 74 71 61
nicolas.braconnier@fdc67.fr

Responsable service technique

■ Patrick Jung
Tél. 06 80 74 70 39

Technicien cynégétique

■ Romain Weinum
Tél. 06 86 80 24 85
romain.weinum@fdc67.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

■ Gérard Lang
26a rue Principale - 67240 Gries
Tél. 06 08 45 95 52 - Fax : 03 88 72 14 35
glang001@wanadoo.fr

Président d'honneur :

■ D^r Gérard Kœhl
114 rue du Général de Gaulle
67520 Marlenheim
Tél. 03 88 87 60 33

1^{er} vice-président :

■ Michel Gewinner
19 rue Principale
67140 Le Hohwald
Tél. 03 88 08 34 31 - 06 82 05 97 59
m.gewinner@wanadoo.fr

2^e vice-président :

■ Charles Kleiber
6 rue de la Wacht
67660 Kuhlendorf
Tél. 03 88 54 46 84 - 06 82 91 22 07
mckleiber@gmail.com

Secrétaire :

■ Marc Schirer
124 Grand'Rue
67700 Saverne
Tél. 03 88 91 86 49
marcschirer@aol.com

Trésorière :

■ Aliette Schaeffer
3 rue Jean-Jacques Henner
67000 Strasbourg
Tél. 06 03 10 43 25
alietteschaeffer67@gmail.com

Trésorier adjoint :

■ Hubert Burlet
4 rue Bergers
67480 Roeschwoog
Tél. 03 88 86 40 25 - 06 86 00 25 02
pharmacie.burlet@orange.fr

MEMBRES :

- Patrick Caussade
19 rue de l'Observatoire
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 60 82 98
pcaussade@gmail.com
- Gérard de Gail
17 rue de Lorraine
67540 Ostwald
06 09 27 48 52
gdegail@gmail.com
- Henri Kastendeuch
16 rue du Pr Froelich
67320 Drulingen
Tél. 03 88 00 62 96
henrikastendeuch@yahoo.fr
- Christian Muller
17 rue du Petit Mulhweg
67600 Sélestat
Tél. 06 07 87 74 83
christianmuller.chasse@orange.fr
- Frédéric Obry
10 rue de la Mairie
67117 Ittenheim
Tél. 03 88 10 84 84 - 06 62 04 84 84
cabinetdentaire.obry@sfr.fr
- Michel Pax
26 rue du Général Trezel
57155 Marly
Tél. 03 87 66 44 13 - 06 07 78 50 45
mpax@espacebio.fr
- Pierre-Thomas Schmitt
3 boulevard Ohmacht
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 24 19 75
pthomas.schmitt@wanadoo.fr
- Roland Schoeffler
19 route de Dabo
67710 Obersteigen
Tél. 03 88 87 33 16 - 06 73 69 18 79
roland.schoeffler@orange.fr

- Bernard Schnitzler
10 rue de Minversheim
67270 Altekendorf
Tél. 06 83 20 84 95
bernard.schnitzler@numericable.fr

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE LA FDC67

Grand gibier :

- Frédéric Obry
Tél. 06 62 04 84 84

Sanglier :

- Gérard Lang
Tél. 06 08 45 95 52

Petit gibier et Biodiversité :

- Pascal Kentzinger
Tél. 06 71 71 01 01
pascal.kentzinger@wanadoo.fr

Cahier des charges :

- Antoine Schall
Tél. 03 88 96 00 90

Maires - Chasseurs :

- Charles Graf
Tél. 03 88 80 41 70 - 06 88 87 11 08

Sécurité :

- Jean-Luc Ries
Tél. 06 13 05 20 32
- Hubert Derigny, **Président d'honneur**

ARMURERIE-PÊCHE

(des Mille Étangs)

**Très large choix d'armes
neuves et occasions toutes marques**

- Vêtements chasse et randonnée
- Chaussures
- Bottes
- Accessoires chasse
- Optiques
- Lunettes
- Jumelles
- Coutellerie

Prix compétitifs

**Prix spécial
ouverture**

**Cadeaux jeunes
permis!!!**

Ambassadeur Blaser



Partner Officiel Browning



1 place du Marché - 70270 MÉLISEY

Tél. 03 84 20 83 85

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h - Fermé le lundi matin

www.armurerie1000etangs.com



Nous c'est, l'Optique Attitude !

Lunettes de vue ou de soleil de grandes marques, verres correcteurs ou lentilles de contact, vos attentes sont multiples...

Alors, venez nous voir !



OPTITUDE

Opticiens, aux p'tits soins !

- 📍 **BARTENHEIM**
4 rue Jean Monnet - 03 89 08 77 09
- 📍 **HIRSINGUE**
8a rue De Lattre de Tassigny - 03 89 08 82 54
- 📍 **SIERENTZ**
56 rue Poincaré - 03 89 83 14 23
- 📍 **ALTkirch**
39 avenue du 8^e R.H. - 03 89 08 36 18

Offre pour vous, amis chasseur :

– **30%** sur les montures
optique et la 2^{ème} paire offerte*

– **15%** remise sur tout
le catalogue Bushnell*

(Trophy Cam, Jumelles,
téléscopes,...)





Étude



Conception



*Aménagement
de jardins*



Espaces Verts KS Sàrl

**Espaces Verts - Pavage - Dallage
Maçonnerie - Terrassement
Créateur Piscine**



**2, rue de l'Artisanat - ZA Espace Plus - 68680 KEMBS
Tél. 06 07 61 97 62 - Email : piscines.keops@wanadoo.fr**

Ahhhhh j'ai encore raté mon tir...
...pour chercher mon gibier j'irai chez



VIANDES SAUVAGES & SAUCISSES

WWW.ART-BOUCHERIE.COM



PARTAGEONS LA PASSION DU BOIS ET DE LA PIERRE NATURELLE



Spécialiste en

**Pierres
naturelles
Traverses
Bois**

Céramique

**Intérieure
et extérieure**

Neuf et ancien



FUCHS DISTRIBUTION SÀRL

**RD 201 - 68510 SIERENTZ
Tél. 03 89 266 366**

www.fuchs-distribution.com

 **FUCHS Distribution**

KOCH - BOUXWILLER

CLIMATISATION

N'ATTENDEZ PAS LA CANICULE !



**Devis
gratuit !**

**Si vous êtes intéressés par une installation
de climatisation dans votre logement,
n'hésitez pas à nous contacter au 03 89 40 40 17**

**1 rue des Artisans
68480 BOUXWILLER
Tél. 03 89 40 40 17
fax 03 89 40 44 59
info@electricite-koch.fr
www.electricite-koch.fr**

ELECTRICITE

KOCH

CLIMATISATION

L'APPARTEMENT DE VOS RÊVES

*Votre promoteur au cœur
des 3 Frontières*



APPARTEMENTS DU 2 AU 5 PIÈCES

**HABSHEIM • SIERENTZ • SAINT-LOUIS • BARTENHEIM
HUNINGUE • VILLAGE-NEUF • HÉGENHEIM • HÉSINGUE**



Nous rencontrer



17 rue de Huningue
68870 BARTENHEIM



03 89 705 705

www.serenite-residences.com



| Assurance | Protection | Épargne |



Assurance chasse

saison 2018-2019

À partir de 35€/an

aviva.fr/agri  

Santé, assurance vie, épargne, prévoyance, auto, habitation, retraite, assurances professionnelles...

Parlez-en avec votre Agent Général !

Raoul JORDAN

n°orias 07005556 - www.orias.fr

Résidence les Lys

40 rue de Mulhouse - 68300 Saint-Louis

03 89 69 14 12

jordan-raoul@aviva-assurances.com

Document non contractuel, à caractère publicitaire,
à jour le 14/05/2018.

Aviva Assurances, Société Anonyme d'Assurances Incendie,
Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 €
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes
Entreprise régie par le Code des assurances
R.C.S NANTERRE 306 522 665 - Crédits photo : Fotolia.



AVIVA
La Bonne Idée

Qualité du gibier

Systèmes de réfrigération professionnel • pour le gibier



THURWALD

Pour 4 chevreuils ou 3 sangliers

- Installation et montage faciles, refroidissement par recirculation • Grande capacité de refroidissement, dégivrage automatique • Éléments de mur et de plafond en tôle galvanisée prélaquée blanc
- 935 x 995 x 2147 mm



WEIDMANSHEIL

Pour 10 chevreuils ou 6 sangliers

- Facile et rapide à installer • Panel Contrôle électronique avec panneau numérique • Dégivrage automatique et évacuation de l'eau de condensation • 4 pieds réglables de l'intérieur
- Suspension par rail inox • 1,5 x 1,5 x 2,1 m



Consultation ✓

Planification ✓

Montage ✓



Cellules à froid pour stockage sur mesure et pour une optimisation de la qualité de gibier.

La conception modulaire de nos chambres froides est conçue pour répondre à vos besoins en termes de taille et de performance.



chasse-equipement.fr

Marc Lenzlinger • 17, rue de la Gare
F-68127 Niederhergheim
Téléphone: 06 71 40 15 93
chasse-equipement@orange.fr

Promotion Chasse

Table gastronomique avec chambres & jardin
Winstub contemporaine

Auberge St-Laurent

Famille Marco et Laurent Arbeit



1, rue de la Fontaine - 68510 SIERENTZ (France)
www.auberge-saintlaurent.fr • contact@auberge-saintlaurent.fr
Tél. +33 3.89.81.52.81



« Winstub À Côté »
+33 9.83.37.16.80



Nos jours de fermeture :

lundi & mardi
Winstub ouverte le lundi
fermée mardi & mercredi

Nos congés 2018 :
du 9 au 19 juillet
du 16 au 25 septembre

?

Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers

7 rue Staedel - 67100 Strasbourg

☎ 03 88 79 48 70 - 📠 03 88 79 48 51 - ✉ info@fids67.fr - fids.67@wanadoo.fr

🕒 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

💻 www.fids67.fr

Président :

■ Robert Weinum

Directeur :

■ Pascal Perrotey-Doridant

Tél. 03 88 79 77 17 - 06 07 68 87 42

Service technique :

■ Mickaël Barbier - Tél. 06 74 05 33 01

■ Thomas Bongeot - Tél. 06 33 07 87 10

Secrétariat-Comptabilité :

■ Joanne Perrotey-Doridant

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

■ Robert Weinum

16 rue de l'Abbaye

67660 Reimerswiller

Tél. 06 11 42 73 87

Vice-président :

■ Jérôme de Pourtalès

Domaine de la Verrerie

67510 Mattstall

Tél. 03 88 94 22 07

Secrétaire :

■ Pierre Criqui

35 rue d'Engwiller - 67350 La Walck

Tél. 03 88 07 05 92

Trésorier :

■ Jean-Marc Seiler

1 rue Saint-Léon - 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 22 41 45

Trésorier adjoint :

■ Laurent Lambert

3 rue du Kronthal - 67520 Marlenheim

Tél. 03 88 87 51 31

Assesseeurs :

■ Rudy Scheuer

60a rue Principal - 67480 Roppenheim

Tél. 06 77 09 69 39

■ Jean-Marie Rœckel

8 rue de l'Église - 67270 Kienheim

Tél. 03 88 69 74 21

ESTIMATEURS

Secteur Sélestat - Marckolsheim - Benfeld

■ Jean-Luc Bronner

11 rue des Pierres - 67150 Osthause

Tél. 06 89 90 65 21

■ Simon Rohmer

35 rue de Muttersholtz - 67820 Wittisheim

Tél. 03 88 85 20 63 - Fax 03 88 85 84 72

■ Mathieu Freschesser

Ecluse 65 - 67390 Marckolsheim

Tél. 06 09 60 45 13

■ Roger Léopold

13 rue des Prés - 67150 Matzenheim

Tél. 03 88 08 27 72 - Fax 03 88 58 10 15

■ Vincent Dutter

7 rue Schultz - 67600 Hilsenheim

Tél. 06 30 70 63 39

Secteur Molsheim - Obernai - Villé

■ Nicolas Cromer

61 Bas-Village - 67140 Stotzheim

Tél. 03 88 08 03 95 - Fax 03 88 08 52 74

■ Vincent Deissler

11 route du Kreutzweg

67140 Le Hohwald

Tél. 06 81 76 18 94

■ Jean-Claude Ferry
67 Grand'Rue
67130 Hersbach
Tél. 03 88 48 43 13 - Fax 03 88 97 79 20

■ Gérard Ruhlmann
22 Quartier Central
67140 Stotzheim
Tél. 03 88 08 05 57 - Fax 03 88 08 84 63

■ Aimé Seeholtz
5 chemin du Riesling
67120 Wolxheim
Tél. 03 88 38 76 44 - Fax 03 88 32 54 72

■ Jean-Pierre Soumann
9 route d'Obernai
67880 Krautergersheim
Tél. 03 88 95 73 68 - Fax 03 88 48 75 52

Secteur Marmoutier - Truchtersheim

■ Clément Koessler
5 place du Maréchal-Juin
67370 Griesheim s/Souffel
Tél./Fax 03 88 56 36 03

Secteur Saverne - Bouxwiller

■ Jean-Pierre Jacob
24 rue Principale
67270 Wickersheim
Tél. : 06 82 20 00 80

Secteur Sarre-Union - Drulingen

■ Albert Stock
61 rue de Ratzwiller
67430 Butten
Tél. 03 88 01 08 09 - Fax 03 88 01 43 02

■ Ernest Constans
4a rue du Collège
67430 Diemerdingen
Tél. 06 46 10 35 54

■ Gérard Stutzmann
30 rue de Diemerdingen
67320 Durstel
Tél. 03 88 01 73 79

Secteur La Petite Pierre - Zinswiller

■ Ernest Carbiener
33 rue de la Laiterie
67490 Printzheim
Tél. 03 88 70 70 97 - Fax 03 88 71 35 10

Secteur Reichshoffen - Haguenau

■ Francis Schaller
5 rue des Forges
67110 Reichshoffen
Tél. 03 88 09 02 14 - Fax 03 88 80 39 80

■ Albert Hammer
25a rue de Niederbronn
67110 Oberbronn
Tél. 03 88 09 00 84

■ Alphonse Hug
2 place des Romains
67590 Schweighouse-sur-Moder
Tél. 03 88 72 64 61 - Fax 03 88 72 06 91

Secteur Wissembourg - Seltz

■ Bernard Gertz
25 rue des Violettes
67160 Schleithal
Tél. 03 88 94 37 40

Secteur Sud et Ouest Haguenau

■ Denis Dietrich
38 rue de la Mairie - 67760 Gambsheim
Tél. 03 88 96 74 22 - Fax 03 88 96 72 12

■ Michel Resch
36 rue de la Mairie - 67760 Gambsheim
Tél. 03 88 96 95 06 - Fax 03 88 96 73 17

■ Alain Weber
36a rue de la Mairie - 67760 Gambsheim
Tél. 06 86 85 26 47

Secteur Brumath - Strasbourg - Erstein

■ Michel Dechrister
2a rue du Général de Gaulle
67720 Hoerdts
Tél. 03 88 51 73 70 - Fax 03 88 51 71 11

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Service départemental du Bas-Rhin

18 rue Principale - 67290 La Petite Pierre

☎ 03 88 70 48 59 - 📠 03 88 70 49 56

💻 sd67@oncfs.gouv.fr

Chef du service départemental :

Jean-Michel Lutz - ☎ 06 20 78 56 61 - ✉ jean-michel.lutz@oncfs.gouv.fr

BRIGADE NORD

18 rue Principale

67290 La Petite Pierre

Tél. 03 88 70 48 59 - Fax 03 88 70 49 56

Chef de brigade :

■ Dominique Cronimus

Tél. 06 20 78 55 90

dominique.cronimus@oncfs.gouv.fr

Inspecteurs de l'environnement

■ Guillaume Dutt

Tél. 06 17 11 41 47

guillaume.dutt@oncfs.gouv.fr

■ Jean-Dominique Veaux

Tél. 06 17 11 41 61

jean-dominique.veaux@oncfs.gouv.fr

■ Philippe Fritsch - Tél. 06 20 78 55 99

philippe.fritsch@oncfs.gouv.fr

BRIGADE SUD

Au bord du Rhin - 67150 Gerstheim

Tél. 03 88 98 47 81 - Fax 03 88 98 43 73

Chef de brigade :

■ Ludovic Leib

Tél. 06 20 78 57 47

ludovic.leib@oncfs.gouv.fr

Inspecteurs de l'environnement :

■ Gilles Nonnenmacher

Tél. 06 20 78 55 89

gilles.nonnenmacher@oncfs.gouv.fr

■ Mario Bottos

Tél. 06 17 11 41 58

mario.bottos@oncfs.gouv.fr

■ Benoit Ozanon

Tél. 06 20 78 55 67

benoit.ozanon@oncfs.gouv.fr

■ Arnaud Pilarski

Tél. 06 66 04 08 36

arnaud.pilarski@oncfs.gouv.fr

RÉSERVE DE CHASSE

ET DE FAUNE SAUVAGE DU RHIN

Au bord du Rhin - 67150 Gerstheim

Inspecteur de l'environnement et conservateur :

■ Erwan Hornier

Tél. 03 88 98 40 41 - 06 20 78 57 77

erwan.hornier@oncfs.gouv.fr

Autres services

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'EXPERTISE UNITÉ CERVIDÉS SANGLIERS

Réseau Ongulés Sauvages

Administratrice du réseau

■ Aurélie Barboiron

Tél. 03 88 71 41 09

aurelie.barboiron@oncfs.gouv.fr

Responsable scientifique du réseau ongulés sauvages/infrastructures linéaires/collisions

■ Christine Saint-Andrieux

Tél. 03 88 98 47 48 - 06 25 07 08 53

christine.saint-andrieux@oncfs.gouv.fr

Réserve nationale de chasse et de faune sauvage de la Petite Pierre

■ Contact : Vivien Siat

Tél. 03 88 70 49 48 - 06 20 78 59 55

vivien.siat@oncfs.gouv.fr

Unité prédateurs et animaux déprédateurs

Technicien équipe «petits carnivores»

■ François Léger

Tél. 06 25 07 08 41 - 03 88 98 40 31

francois.leger@oncfs.gouv.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE GRAND-EST

Cellule technique

Chargée d'études et de développement/
animation réseau loup-lynx

■ Marie-Laure Schwœrer

Tél. 06 07 12 80 67

marie-laure.schwœrer@oncfs.gouv.fr

Chargé de mission grand hamster et agrifaune

■ Julien Eidschenck

Tél. 06 25 03 23 76

julien.eidschenck@oncfs.gouv.fr

Chargée d'études scientifiques et techniques grand hamster

■ Charlotte Kourkgy

Tél. 06 38 50 39 37

charlotte.kourkgy@oncfs.gouv.fr

Secrétariat de l'implantation de Gerstheim

■ Sophie Pizant

Tél. 03 88 98 49 49

gerstheim@oncfs.gouv.fr

Lieutenants de loupeterie du Bas-Rhin

Président de Région et Départemental :

■ Jean-Luc Ries

Tél. 06 13 05 20 32

jeanluc.ries@sfr.fr

Président d'honneur :

■ Gérard Messmer

15 rue du Général Offenstein

67100 Strasbourg

Tél. 06 80 24 67 76

Vice-Président :

■ Jean-Noël Sontot

Tél. 06 25 11 78 07

jnsontot@gmail.com

Secrétaire-trésorier :

■ François Raepel

Tél. 06 74 40 80 75

francois.raepel@free.fr

Administrateur :

■ Daniel Hoerlé

Tél. 06 03 46 49 42

hoerle.daniel@9business.fr

SUPPLÉANTS :

Pour l'ensemble des loupeteries :

■ Jean-Luc Ries, Jean-Noël Sontot

et Désiré Jehl

Circonscriptions : la liste des communes et circonscriptions est visible sur le site www.fdc67.fr

1^{re} circonscription

■ Didier Meyer

2 rue Hardtfeld - 67500 Marienthal

Tél. 06 15 17 29 59

didier.meyer62@orange.fr

2^e circonscription

■ Laurent Schuler

Route de Herbitzheim

67260 Keskastel

Tél. 06 85 94 66 95

schuler.laurent@orange.fr

3^e circonscription

■ Gilbert Hauri

8 rue Hannong - 67500 Haguenau

Tél. 06 95 11 85 09

haurigihaguenau@evc.net

4^e circonscription

■ Jean-Luc Ries

10 rue Albert Schweitzer

67770 Sessenheim

Tél. 06 13 05 20 32

jeanluc.ries@sfr.fr

5^e circonscription

■ Désiré Jehl

41 rue de la Gare - 67720 Hoerdt

Tél. 06 09 76 55 27

desirejehl67@gmail.com

6^e circonscription

■ Jean-Luc Lienhardt

9 rue des Asperges - 67720 Hoerdt

Tél. 06 78 20 41 79

jean-luc.lienhardt18@orange.fr

7^e circonscription

■ Jacques Wendling

11 rue de l'Église - 67850 Herrlisheim

Tél. 06 80 15 87 64

jacqueswd@free.fr

8^e circonscription

■ Jean-Brice de Turckheim

16 rue Schwilgué - 67000 Strasbourg

Tél. 06 07 64 02 14

jb.turckheim@gmail.com

9^e circonscription

■ Patrick Denni

8 rue du Lohweg - 67170 Bilwisheim

Tél. 03 88 51 91 37 - 06 22 69 18 17

patrick.denni@yahoo.fr

10^e circonscription

■ Daniel Hoerlé

Ferme la Colonie - 67540 Ostwald

Tél. 06 03 46 49 42

hoerle.daniel@9business.fr

11° circonscription

■ François Raeppele
49 rue des Sarcelles - 67100 Strasbourg
Tél. 06 74 40 80 75
francois.raeppele@free.fr

12° circonscription

■ a) Eric Trendel
2 rue Principale - 67560 Rosenwiller
Tél. 06 11 72 54 54
etrendel@hsfrance.com

■ b) Gilbert Viola
4 rue du Docteur Wick - 67117 Ittenheim
Tél. 06 70 79 47 15
gil.viola@orange.fr

13° circonscription

■ Jean-Noël Sontot
85 bd d'Anvers - 67000 Strasbourg
Tél. 06 25 11 78 07
jnsontot@gmail.com

14° circonscription

■ Michel Dechrisme
2a rue du Gal de Gaulle
67720 Hœrdt
Tél. 06 19 55 49 70
michel.dechrisme@strasbourg.eu

15° circonscription

■ Marcel Meniel
8 rue des Pêcheurs
67400 Illkirch-Graffenstaden
Tél. 06 08 37 53 82
agence-meniel@wanadoo.fr

16° circonscription

■ Jacques Petitfils
30 rue Haute - 67210 Valff
Tél. 06 46 48 79 01
jacques.petitfils@outlook.fr

Sociétés locales des chasseurs du Bas-Rhin**Société locale des chasseurs de Haguenau - Wissembourg****Président :**

■ Robert Weinum
16 rue de l'Abbaye - 67660 Reimerswiller
Tél. 06 11 42 73 87 - 03 88 80 43 45
weinum.robert@orange.fr

Société locale des chasseurs des 3 massifs du Sud**Président :**

■ Michel Vernevaut
1 chemin de la Behrine - 67130 Solbach
Tél. 06 87 18 96 72
michel.vernevaut@wanadoo.fr

Société locale des chasseurs et tireurs sportifs de Sarre-Union**Président :**

■ Christian Heckel
8 rue des Prés - 67260 Wolfskirchen
Tél. 03 88 01 44 28 - 06 75 54 28 97
slcts.ch@orange.fr

Société locale des chasseurs de Saverne et environs**Président :**

■ Christian Krimm
67a ch. des Verriers
57820 Garrebouff
Tél. 03 87 25 47 91 - 06 09 43 21 97
krimm.christian@orange.fr

Société locale des chasseurs de Sélestat**Président : en attente d'élection****Société des chasseurs de Strasbourg****Président :**

■ Jean-Marie Busch
20 rue du Coin Brulé
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 22 03 40
busch@jmbusch.com

Groupements de gestion cynégétique du Bas-Rhin

1. GGC de Niederbronn-les-Bains

■ **Président** : Pierre Schmidt
46 rue des Vignes
67205 Oberhausbergen
Tél. 03 88 69 24 24 - 06 07 60 33 14
ps@pierre-schmidt.fr

2. GGC de la Petite-Pierre

■ **Président** : Marc Schirer
124 Grand'Rue
67700 Saverne
Tél. 03 88 91 86 49
marcschirer@aol.com

3. GGC de Haslach et Environs

■ **Président** : Roland Schoeffler
19 route du Dabo
67710 Obersteigen
Tél. 03 88 87 33 16 - 06 73 69 18 79
ggc.haslachetenvirons@orange.fr
roland.schoeffler@orange.fr

4. GGC du Donon et Vallée de la Bruche

■ **Président** : Michel Pax
26 rue du Général Trezel
57155 Marly
Tél. 03 87 66 44 13 - 06 07 78 50 45
mpax@espacebio.fr

5. GGC du Champ du Feu

■ **Président** : Jean-Marc Seiler
1 rue Saint-Léon - 67000 Strasbourg
Tél. 06 86 16 66 64
jmseiler@orange.fr

6. GGC de l'Ungersberg et Haut-Koenigsbourg

■ **Président** : Christian Muller
17 rue du Petit Muhlweg
67600 Sélestat
Tél. 06 07 87 74 83
christianmuller.chasse@orange.fr

8. GGC d'Alsace Bossue

■ **Président** : Sébastien Greiner
9 rue de Bitche
67260 Sarre-Union
Tél. 03 88 00 22 43 ou 03 88 00 77 13
06 20 94 08 21
severine.muller939@orange.fr

12. GGC de l'Outre Forêt

■ **Président** : Éric Darnis
12 rue du Moulin
67360 Wœrth
Tél. 06 30 49 21 28
eric.darnis@orange.fr

15. GGC de la Sauer-Modér

■ **Président** : Rudy Scheuer
60 A rue Principale
67480 Roppenheim
Tél. 06 77 09 69 39
alsaconsult@wanadoo.fr

16. GGC du Pays de Hanau

■ **Président** : Bernard Schnitzler
10 rue de Minversheim
67270 Alteckendorf
Tél. 06 83 20 84 95
bernard.schnitzler@numericable.fr

18. GGC du Ried Nord

■ **Président** : Patrick Caussade
19 rue de l'Observatoire
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 60 82 98
pcaussade@gmail.com

22. GGC Ackerland / Kochersberg

■ **Président** : Roland Vetter
2 rue des 4 vents
67120 Avolsheim
Tél. 03 88 38 40 56 - 06 81 55 64 61

23. GGC Plaine de la Bruche

■ **Président** : Aliette Schaeffer
3 rue Jean-Jacques Henner
67000 Strasbourg
Tél. 06 03 10 43 25
alietteschaeffer67@gmail.com

24. GGC Andlau / Scheer

■ **Président** : Michel Eber
3 rue des Vergers
67120 Dorlisheim
Tél. 06 85 53 97 03
michel.eber@wanadoo.fr

27. GGC du Grand Ried de Beaumont

■ **Président** : Jean-Brice de Turckheim
16 rue Schwilgué
67000 Strasbourg
Tél. 06 07 64 02 14
jb.turckheim@gmail.com

29. GGC du Ried Sud

■ **Président** : Jean-Luc Spiegel
21 rue Le Bugue
67390 Marckolsheim
Tél. 03 88 92 58 80 - 06 81 47 20 79
paysages.spiegel@wanadoo.fr

Services administratifs et autres organismes

Préfecture du Bas-Rhin

5 pl. de la République
67070 Strasbourg
Tél. 03 88 21 67 68
Fax 03 88 21 62 16
environnement@bas-rhin.pref.gouv.fr
www.bas-rhin.pref.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires (DDT)

14 rue du Maréchal-Juin - BP 61003
67070 Strasbourg Cédex
Tél. 03 88 88 91 00
Fax 03 88 88 90 10

■ **Directeur** : Christophe Fotré

Service Environnement
et Gestion des Espaces

Chef de Service : Valérie Rougeau-Strauss
Tél. 03 88 88 90 81

Responsable unité chasse-pêche :

■ **Philippe Wolff**
Tél. 03 88 88 91 06 - Fax 03 88 88 90 10
philippe.wolff@bas-rhin.gouv.fr
ddt-chasse-peche@bas-rhin.gouv.fr

■ **Secrétariat** : Stéphanie Gries
Tél. 03 88 88 90 91

Office National des Forêts

Direction Territoriale Grand-Est Groupe Est

Cité Administrative - CS 50016
14 rue du Maréchal-Juin
67084 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 76 76 40 - Fax 03 88 76 76 50

■ **Directeur Territorial** : Jean-Pierre Renaud

■ **Adjoint forêt** : Rodolphe Pierrat

■ **Responsable Chasse** : Eric Muller
eric.muller@onf.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)

14 rue du Bataillon de Marche n°24
67200 Strasbourg
Tél. 03 88 13 05 00
Adresse postale : BP 81005 / F
67070 Strasbourg Cedex

■ **Directeur régional adjoint**:

Laurent Darley
laurent.darley@developpement-durable.gouv.fr

Chambre d'Agriculture d'Alsace

Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome
67300 Schiltigheim
Adresse postale :
CS 30022 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 19 17 17 - Fax 03 88 83 30 54

■ **Président** : Laurent Wendlinger

■ **Directeur** : André Jacob
direction@alsace.chambagri.fr

Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Cité Administrative
14 rue du Maréchal-Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 88 86 00 - Fax : 03 88 88 86 01

■ **Directrice** : Dr Nathalie Masse-Provin

■ **Directrice adjointe** : Jocelyne Lobstein
ddpp@bas-rhin.gouv.fr

■ **Responsables peste porcine 67 -**

■ **Coordinatrice peste porcine 67+57** :
Dr Cécile Kernin + Morganenn Goueset

Laboratoire Départemental d'Analyses (réseau SAGIR)

2 place de l'Abattoir
67000 Strasbourg
Tél. 03 69 33 23 23 - Fax 03 69 33 23 00
lvd.67@bas-rhin.fr

■ **Directrice** : Dr Norchen Chenoufi

■ **Directrice adjointe** :
Gabrielle-Marie Schohn

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Grand-Est (SAFER)

Maison de l'Agriculture
2 rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél. 03 88 62 52 90 - Fax 03 88 83 55 11

■ **Président Grand-Est** :

Marc Moser

■ **Directeur** :

Daniel Duriez

FDSEA du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél. 03 88 19 17 67 - Fax 03 88 19 17 68
webmaster@fdsea67.fr

■ **Président** : Franck Sander

■ **Secrétaire Général** : Gérard Lorber

■ **Responsable dégâts de gibier** :
Laurent Fischer

Centre National de la Propriété Forestière Grand-Est (CNPF)

Siège : 41 av. du Général-de-Gaulle
57050 Le Ban-Saint-Martin
Tél. 03 87 31 18 42 - Fax : 03 87 30 66 36

Antenne départementale :

2 rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél. 03 88 19 55 50 - Fax 03 88 81 06 98

■ **Président Grand-Est** : Vincent Ott

■ **Directeur** : Alain Lefeuvre

Associations

Centre de sauvegarde de la faune sauvage de la région Alsace Lorraine (GORNA)

MF du Lossthal - RD 134
67330 Neuwiller-les-Saverne
Tél. 03 88 01 48 00 - Fax. 03 88 70 41 46
faunesauvage@gorna.fr - www.gorna.fr

Association bas-rhinoise des chasseurs de grand gibier

5 rue de Londres
67000 Strasbourg

■ **Présidente** : Liliane Martin

Tél. 06 66 55 68 01
liliane.martin67@free.fr

Responsables et inscriptions brevet grand gibier

■ **Hubert Chatelet**
Tél. 06 12 67 29 58
chatelet.h67@gmail.com

■ **Loïc Brestenbach**, moniteur de tir
Tél. 06 68 13 46 68
lbrestenbach@free.fr

Association française de mensuration des trophées

Délégué du Bas-Rhin : Marc Wurtz

15 rue des Petites Fermes
67200 Strasbourg
Tél. 06 83 36 02 34
marcwurtz@orange.fr

Cotateurs

■ **Bernard Pfister**
14 rue des Peupliers
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 68 18 00 - 06 07 96 01 18
bpfister@hafa.org

■ **Sophie Fischer**
Villa Maya
67530 Saint Nabor
Tél. 06 08 93 18 82

Association bas-rhinoise des piégeurs agréés et des gardes-chasse particuliers

■ **Président** : Didier Pierre
169 route de Sélestat - 67140 Gertwiller
Tél. 06 87 02 57 99
didier.pierre@akeonet.com
piegeursbasrhin@gmail.com
www.piegeurs67.fr

Association des chasseurs à l'arc du Bas-Rhin (ACABR)

■ **Président** : Renaud Gerst
23 route de Lembach - 67360 Woerth
Tél. 03 88 54 56 29 - 06 15 73 62 19
renogerst@hotmail.com - www.acabr.net

Association bas-rhinoise Petit Gibier

■ **Président** : Fernand Grasser
EHPAD - 4 rue de l'Hôpital
67310 Wasselonne
Tél. 06 12 91 83 04

Chasser au féminin

■ **Vice-présidente nationale et déléguée régionale** : Simone Huck
Tél. 06 77 95 11 56
simonehuck@wanadoo.fr

Rameau d'Argent France

■ **Président** : Christian Zerlauth
2 rue des Bleuets - 68320 Fortschwihr
Tél. 03 89 86 42 62 - 06 18 96 22 10
christian@zerlauth.biz
www.silbernerbruch.org

Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN)

■ **Président** : Michaël Weber
■ **Directeur** : Éric Brua
21 place du Château - BP 24
67290 La Petite Pierre
Tél. 03 88 01 49 59 - Fax 03 88 01 49 60
contact@parc-vosges-nord.fr
www.parc-vosges-nord.fr

Conducteurs de chiens de sang agréés par l'UDUCR/UNUCR

Président et conducteur :

■ Albert Hammer
25a rue de Niederbronn
67110 Oberbronn
Tél. 03 88 09 00 84 - 06 80 58 13 13
albert.hammer67@gmail.com

Autres conducteurs :

■ Thierry Arnold
3a rue l'Eglise - 67250 Lobsann
Tél. 06 60 85 89 88

■ Bertrand Bickel
29 rue Principale - 67110 Oberbronn
Tél. 03 88 09 69 78 - 06 30 84 59 88

■ Michel Chaux
16 rue de la Petite Forêt
67260 Burbach
Tél. 03 88 01 39 63 - 06 87 44 44 88

■ Vincent Deiss
4 rue des Dragons - 67700 Saverne
Tél. 03 88 01 86 60 - 06 08 26 22 71

■ Jordan Dufour
4 rue des Champs - 67330 Kirwiller
Tél. 03 88 70 96 45 - 06 46 35 74 90

■ Gilbert Erbs
14 rue de la Gare - 67470 Munchhausen
Tél. 03 88 86 51 09 - 06 89 23 00 62

■ Hartmut Frohnweiler
Hauptstrasse 69 - D76889 Kapsweyer
Tél. 0049 6340/508354 - 0049 1522 8851535

■ Jean-Marie Furst
4 rue Molière - 67410 Drusenheim
Tél. 03 88 53 34 78 - 06 26 02 96 68

■ Bernard Gerber
9 rue des Forgerons - 67290 Zittersheim
Tél. 03 88 89 81 94 - 06 85 93 66 92

■ Jacques Gobet
19 rue Réchamps
67420 Colroy-la-Roche
Tél. 03 88 97 67 85 - 06 07 36 23 49

■ Sébastien Greiner
9 rue de Bitche - 67260 Sarre-Union
Tél. 03 88 00 22 43 - 03 88 00 77 13 -
06 20 94 08 21

■ Albert Hammer
25a rue de Niederbronn
67110 Oberbronn
Tél. 03 88 09 00 84 - 06 80 58 13 13

■ Emmanuel Handwerk
MF de Ringelsthal - 67190 Still
Tél. 03 88 62 17 87 - 06 15 11 48 33

■ Francis Hentz
6 rue Courbée - 67116 Reichstett
Tél. 03 88 75 37 53 - 06 17 38 99 98

■ Matthieu Nicolas
5 rue des jardins - 67250 Lobsann
Tél. 03 88 94 53 30 - 06 12 72 79 18

■ Alfred Kalmbach
2 rue Ritter - 67118 Geispolsheim
Tél. 03 88 68 66 36 - 06 14 23 23 98

■ Valentin Keller
51 rue de Kalhausen - 67260 Herbitzheim
Tél. 06 78 14 54 97

■ Alexis Kocher
59 rue de la République
67110 Niederbronn-les-Bains
Tél. 03 88 09 75 83 - 07 81 99 55 78

■ Céline Langenfeld
31 rue de la Paix - 67260 Keskastel
Tél. 06 83 18 90 21

■ Daniel Kauffmann
1 rue Mathis - 67840 Kilstett
Tél. 03 88 96 20 03 - 06 03 55 57 69

■ Jean-Paul Lorentz
8 rue des Champs - 67440 Singrist
Tél. 03 88 71 43 43 - 06 81 39 46 00

■ Didier Meyer
2 rue Hardtfeld - 67500 Marienthal
Tél. 03 88 63 83 30 - 06 15 17 29 59

- Fernand Meyer
24 rue de Jaegerthal
67110 Reichshoffen
Tél. 03 88 09 68 36 - 07 63 05 10 93
- Dominique Muller
20 rte d'Obernai - 67530 Boersch
Tél. 03 88 95 95 59 - 06 77 25 62 49
- Jacqy Muller
21 rue Philippi - 67120 Molsheim
Tél. 09 60 47 34 60 - 06 86 34 81 79
- Pascal Perrotey-Doridant
2 place de Wasselonne
67200 Benfeld
Tél. 03 88 74 12 42 - 06 07 68 87 42
- Denis Reheissen
27 rue de Neuhaeusel
67480 Roppenheim
Tél. 03 88 86 21 68 - 07 68 33 63 82
- Eric Roth
4 rue des Soldats
67270 Altekendorf
Tél. 03 88 59 16 03 - 06 71 78 11 71
- Eric Schneider
2 rue des Zouaves
67116 Reichstett
Tél. 06 12 09 00 74 - 03 88 09 10 16
- Georges Schuler
15 rue des Glaïeuls - 67110 Reichshoffen
Tél. 06 77 07 58 25 - 03 88 87 83 59
- Emmanuel Seel
20 rue de Woerth
67500 Haguenau
Tél. 06 60 85 25 84
- Claude Simon
11 rue d'Uttenhoffen
67110 Gumbrechtshoffen
Tél. 03 88 72 98 16 - 06 18 04 72 81
- Marc Sonntag
25 route de Rohrwiller
67240 Bischwiller
Tél. 06 45 67 25 83

- Jean-Luc Spiegel
21 rue le Bugue
67390 Marckolsheim
Tél. 03 88 92 58 80 - 06 81 47 20 79
- Jean-Marcel Stoeffler
21 route de Muttersholtz
67680 Ebersheim
Tél. 03 88 85 79 60 - 06 84 55 51 31
- Patrice Stoquert
M. F. Glockengrube
67510 Obersteinbach
Tél. 03 88 09 57 80 - 07 86 49 74 86
- Gilbert Titeux
M.F. de la Weihermatt
67710 Wangenbourg
Tél. 03 88 87 38 41 - 07 86 49 74 86
- Jean-Marie Weissrock
32 rue du Molkenbronn
67380 Lingolsheim
Tél. 06 08 16 20 04 - 03 88 78 01 36
- Daniel Werver
115 Grand Rue
67220 Steige
Tél. 03 88 57 05 36 - 06 09 40 40 78
- Joël Wetta
12 rue de la Victoire
67190 Grendelbuch
Tél. 06 70 27 57 74

Conducteurs de départements limitrophes :

- Jacques Baechler
52 le Petit-Haut
68160 Sainte-Marie-aux-Mines
Tél. 03 89 27 14 57 - 06 85 32 27 73
- Dominique Goetsch
M.F. - 57930 Angviller-les-Bisping
Tél. 03 87 86 58 00 - 06 82 85 63 65
- Jean-Marie FUHRMANN
9 chatas
88210 Ban de Sapt
Tél. 06 76 08 58 61

Cynophilie

Association Canine Territoriale du Bas-Rhin (CBR)

■ **Président** : Charles Hornecker
9 rue Tarade - 67000 Strasbourg
Tél. 06 01 91 74 28
president@caninedubasrhin.fr
www.caninedubasrhin.fr

Club de races Société Centrale Canine

■ **Président** : Michel Mottet
115 av. Jean-Jaurès
93535 Aubervilliers cedex
Tél. 01 49 37 54 00
contact@scc.asso.fr - www.scc.asso.fr

Stands de tir

Stand de tir d'Obernai

■ **Président** : Paul Kleim
15 rue du Gal Gouraud - 67210 Obernai
Tél. 03 88 95 18 71
Ouvert mercredi et samedi de 14 h 30 à 18 h, dimanche de 9 h 30 à 11 h 30
Tir à 50, 100, 200 et 300 m - sanglier et lièvre courant - réglages d'armes

Stand de tir - Ball-trap de Singrist Herrenwald

■ **Président** : Christian Krimm
67a ch. des Verriers - 57820 Garreboung
Tél. 03 87 25 47 91 - 06 09 43 21 97
Ouvert tous les samedis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, les dimanches de 9 h à 12 h - fermé du 15 mai au 1^{er} août.

Stand de tir de Sarre-Union

■ **Président** : Christian Heckel
8 rue des Prés - 67260 Wolfskirchen
Tél. 03 88 01 44 28 - 06 75 54 28 97
slcts.ch@orange.fr
Ouvert tous les dimanches de 9 h à 11 h 45, et tous les 1^{er}, 3^e et 4^e samedis du mois de 14 h à 17 h + derniers mercredis du mois de 14 h à 16 h - tir de précision pour tireurs confirmés - rabbit + métallique 40 m + sanglier courant + parcours chasse.

Stand de tir de Betschdorf/SLC Hagueneau-Wissembourg

Stand de tir
67660 Betschdorf
Pour les membres : 29 euros par an
Responsable : Albert Hammer
Tél. 03 88 09 00 84 - 06 80 58 13 13
albert.hammer67@gmail.com
Ouvert tous les 1^{er} vendredi du mois, de 14 h à 17 h
Cible mobile 50-100 m et sanglier courant

Stand de tir de Niederbronn
49 route de Bitche
67110 Niederbronn-les-Bains
Tél. 03 88 09 92 60

Stand de tir d'Ingwiller
Route de Wimmenau
67240 Ingwiller

■ **Président** : Bernard Martin
Tél. 03 88 89 55 90 - 06 88 17 22 14
tir-ingwiller@outlook.fr
Tir à 25, 50, 100, 150 et 200 m - sanglier courant - ball-trap
Ouvert tous les dimanches (sauf jours de compétition) de 9 h à 12 h pour petits calibres et 22LR et de 10 h à 12 h pour gros calibre.

Les espèces que l'on peut chasser et piéger

Oiseaux

Espèces	Période de chasse
Alouette des champs	Aucune
Barge à queue noire-rousse	Aucune
Bécasse des bois	23/08/2018 au 20/02/2019
Bécasseau maubèche	Aucune
Bécassine (des marais-sourde)	23/08/2018 au 31/01/2019
Bernache du Canada (nuisible)	23/08/2018 au 10/02/2019
Caille des blés	23/08/2018 au 20/02/2019
Canard chipeau	23/08/2018 au 31/01/2019
Canard colvert	23/08/2018 au 31/01/2019
Canard pilet	23/08/2018 au 31/01/2019
Canard siffleur	23/08/2018 au 31/01/2019
Canard souchet	23/08/2018 au 31/01/2019
Chevaliers (tous)	Aucune
Corbeau freux (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Corneille noire (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Courlis (tous)	Aucune
Eider à duvet	Aucune
Etourneau sansonnet (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Faisans (coq et poule*)	15/09/2018 au 31/12/2018
Foulque macroule	23/08/2018 au 31/01/2019
Fuligule milouin	23/08/2018 au 31/01/2019
Fuligule milouinan	23/08/2018 au 31/01/2019
Fuligule morillon	23/08/2018 au 31/01/2019
Garrot à œil d'or	23/08/2018 au 31/01/2019
Geai des chênes	23/08/2018 au 01/02/2019
Gélinotte des bois	Aucune
Grand et petit téttras	Aucune
Grives (toutes)	23/08/2018 au 10/02/2019
Harelde de Miquelon	Aucune
Huitrier pie	Aucune
Macreuse (brune-noire)	Aucune
Merle noir	23/08/2018 au 10/02/2019
Nette rousse	23/08/2018 au 31/01/2019
Oie (toutes)	Aucune

Perdrix* (grise et rouge)	15/09/2018 au 15/12/2018
Pie bavarde (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Pigeon (biset-ramier-colombin)	23/08/2018 au 10/02/2019
Pluvier argenté-doré	Aucune
Poule d'eau	Aucune
Râle d'eau	Aucune
Sarcelle d'été-d'hiver	23/08/2018 au 31/01/2019
Tourterelle turque	23/08/2018 au 20/02/2019
Tourterelle des bois	23/08/2018 au 20/02/2019
Vanneau huppé	Aucune

Mammifères

Espèces	Période de chasse
Belette	23/08/2018 au 01/02/2019
Blaireau	Aucune
Cerf élaphe mâle	01/08/2018 au 01/02/2019
Cerf élaphe femelle et jeune de l'année	23/08/2018 au 01/02/2019
Chamois	23/08/2018 au 01/02/2019
Chevreuil mâle	15/05/2018 au 01/02/2019
Chevreuil femelle et jeune de l'année	23/08/2018 au 01/02/2019
Chien viverrin (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Daim mâle	15/08/2018 au 01/02/2019
Daim femelle et jeune de l'année	23/08/2018 au 01/02/2019
Fouine (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Hermine	23/08/2018 au 01/02/2019
Lapin de garenne	15/04/2018 au 28/02/2019
Lièvre commun	15/10/2018 au 15/12/2018
Marmotte	Aucune
Martre	23/08/2018 au 01/02/2019
Putois	23/08/2018 au 01/02/2019
Ragondin (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Rat musqué (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Raton laveur (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019
Renard (nuisible)	15/04/2018 au 28/02/2019
Sanglier (nuisible)	15/04/2018 au 01/02/2019
Vison d'Amérique (nuisible)	23/08/2018 au 01/02/2019

Toutes les autres ne sont pas chassables.

***La chasse des perdrix et de la poule faisane est interdite en temps de neige.**

Le décret du 23 mars 2012 modifie la réglementation relative à la classification des espèces nuisibles et leurs modalités de destruction.

Consultez le site de la fédération pour être à jour www.fdc67.fr

Parmi les espèces chassables certaines sont classées « nuisibles » sur le plan national ou départemental.

- **Elles sont piégeables** toute l'année sauf le sanglier et la Bernache du Canada.

- **Elles sont chassables :**

- Par les chasseurs
 - Durant leur période de chasse,
 - Pendant une période dite de « destruction » (la période de destruction à tir est différente de celle du piégeage) nécessitant une autorisation délivrée par l'administration (sauf pour le ragondin, le rat musqué et périodiquement pour le sanglier, l'étrourneau sansonnet, le corbeau freux et la corneille noire).
- Par les gardes-chasse assermentés toute l'année sous réserve de l'autorisation du détenteur du droit de destruction (propriétaire ou titulaire du droit de chasse)

PIÉGEAGE

Agrément du piégeur

Obligatoire pour toutes les catégories de pièges et avec délégation écrite du détenteur du droit de destruction (propriétaire ou fermier).

Déclaration de piégeage en mairie

Annuelle pour tous les pièges utilisés avant toute opération de piégeage.

Pièges à lacets

Visite dans les 2 heures suivant le lever du soleil.

Pièges tuants

Ces pièges doivent être homologués et visités dans la matinée et annoncés par panneaux à l'entrée des chemins.

Cages pièges

Visite dans la matinée.

Collets à arrêtoirs

Les piégeurs agréés peuvent poser des collets à arrêtoir homologués uniquement pour capturer les renards et doivent être visités dans les 2 heures suivant le lever du soleil.

Compte-rendu de piégeage

A renvoyer à la DDT avant le 30 septembre pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin précédent.

TRANSPORT ET NATURALISATION

La martre, la fouine, la belette, l'hermine et le putois peuvent être naturalisés uniquement pour le compte de l'auteur de la capture.

CARNET À SOUCHE

Le transport par un non-chasseur de tout morceau de gibier soumis au plan de chasse et tout trophée en peau ou d'abats, doit être accompagné d'une attestation délivrée par le titulaire du droit de chasse. Les carnets à souches sont disponibles au siège de la fédération des chasseurs.

Cette mesure ne s'applique pas aux chasseurs porteurs d'un permis de chasser en cours de validité.

TIR DE NUIT DU SANGLIER

Autorisé dans le Bas-Rhin du 15/04/2018 jusqu'au 01/02/2019 sous la responsabilité du titulaire du droit de chasse :

- En dehors des bois, forêts et bosquets ;
- Source lumineuse interdite durant l'affût mais obligatoire pour le ramassage des sangliers tués ;
- La recherche d'un sanglier blessé ou tué n'est autorisée que de jour ;
- Sur simple déclaration en mairie avec plan des postes fixes à au moins 500 m des habitations, copie à l'ONCFS ;
- Avec avis favorable du maire avec plan des postes fixes entre 200 et 500 m des habitations, copie à l'ONCFS.

Principales règles en chasses communales ou inter-communales

LES ASSOCIÉS OU PERMISSIONNAIRES

Les locataires de chasse, personnes physiques, peuvent s'adjoindre des permissionnaires ; les locataires de chasse, personnes morales (associations ou sociétés), peuvent s'adjoindre des associés.

Le nombre d'associés ou de permissionnaires est limité et varie selon la surface chassable. Des invités peuvent chasser en présence du garde-chasse particulier assermenté ou d'un associé ou d'un permissionnaire figurant sur la (les) liste(s) délivrée(s) par la (les) commune(s).

Les gardes-chasse devront être en possession de leur agrément.

Nombre maxi d'associés ou de permissionnaires autorisés :

Jusqu'à 250 ha, un par tranche entière de 25 ha.

Puis, à partir de 251 ha, un par tranche entière de 50 ha.

NOMBRE DE FUSILS

Le nombre de chasseurs armés en chasse devant soi, au petit gibier ou en battue au grand gibier n'est pas limité.

Armes et ustensiles interdits

- la canne fusil ;
- les armes à air ou gaz comprimé ;
- les armes nécessitant un appui pour être épaulées ;
- les armes à rechargement automatique permettant le tir de plus de trois coups sans approvisionnement ;
- les armes comportant des graduations de tir pour les distances supérieures à 300 m ;
- les dispositifs de visée à rayon laser ;
- les dispositifs de visée comportant un convertisseur d'image ou un amplificateur d'image électronique ;
- pour le tir des ongulés, les armes rayées à percussion centrale d'un calibre inférieur à 5,6 mm ou dont le projectile ne développe pas une énergie minimale de 1 kilo joule à 100 m ;
- les carabines à percussion annulaire, sauf pour la destruction des animaux classés « nuisibles » à l'exclusion du sanglier et uniquement par les agents commissionnés et assermentés chargés de la police de

la chasse, les gardes-chasse particuliers assermentés et les piégeurs agréés par le préfet dans l'exercice de leurs fonctions ;

- les munitions pour armes rayées autres que les cartouches à balle expansive (interdiction des balles blindées) ;
- les chevrotines ou plombs d'un diamètre supérieur à 4 mm (c'est-à-dire supérieur au plomb n° 1) et grenaille d'acier supérieure à 4,8 mm ;
- les émetteurs ou récepteurs radio-phoniques ou radio téléphoniques sauf lors des chasses collectives au grand gibier ;
- les disques ou bandes enregistrées reproduisant le cri des animaux ;
- les sources lumineuses artificielles et miroirs ;
- les dispositifs électrocutants ;
- les engins tels que pièges, cages, filets, lacets, hameçons, gluaux, nasses et de tout autre moyen ;
- le tir du grand gibier (cerf, daim, chevreuil, sanglier) autrement qu'à balle ou au moyen d'un arc de chasse. Toutefois, en chasse collective, le titulaire du droit de chasse peut autoriser, pour le chevreuil exclusivement, l'utilisation de la grenaille de n° 1 ou 2, ou 1+2 ;
- appareils photos et caméras sur armes à feu et arcs.

Affouragement et agrainage

Dispositions générales

L'affouragement est interdit dans le Bas-Rhin.

Agrainage petit gibier

Autorisé toute l'année (pour plus de détail voir dispositions du SDGC - site www.fdc67.fr).

Aliments : céréales autochtones.

Agrainage sangliers

2 formes :

- agrainage de dissuasion
 - agrainage par poste fixe ou appât
- Aliments** : maïs, céréales, pois et fèves autochtones non concassés

Agrainage de dissuasion :

- uniquement en linéaire ;
- massifs supérieurs à 100 ha, agrainage de dissuasion possible à plus de 250 mètres d'un poste fixe en fonction ;
- massifs entre 25 et 100 ha : cumul possible de l'agrainage de dissuasion et de l'agrainage fixe ou appât (pas de distance) ;
- agrainage de dissuasion uniquement 2 jours par semaine ;
- agrainage de dissuasion interdit du 1^{er} janvier au dernier jour de février.

Agrainage par poste fixe ou appât :

- massifs inférieurs ou égal à 100 ha boisés, 2 postes fixes ;
- massifs supérieurs à 100 ha boisés, 1 poste supplémentaire par tranche entière de 50 ha ;
- quantités, 5 kg par poste fixe et par jour ;
- auges, trémies ou autres systèmes distribuant des aliments à volonté : Interdit.

Interdiction pour les 2 formes d'agrainage et utilisation du goudron d'origine végétale et attractifs

- toute l'année dans les massifs boisés isolés de moins de 25 ha ;

Battues

Pour toute chasse collective, le port d'un vêtement fluo est obligatoire

Est considéré comme battue, toute organisation comportant plus de 8 chasseurs armés.

Pour les cervidés : à partir du 2^e samedi du mois d'octobre.

Pour les sangliers :

- en période de chasse, du 15/04/2018 au 01/02/2019 ;
- en période de destruction, les titulaires du droit de destruction ont la possibilité de détruire à tir du 02/02/2019 au 31/03/2019 inclus :
 - pas de formalités administratives, affûts de jour, poussées et battues
 - chiens autorisés, sauf lévriers et molossoïdes (purs ou croisés) ou classés comme dangereux. Délégation à des tiers possible.

Installations sur le territoire de chasse

Il est interdit dans le département du Bas-Rhin, pour la chasse du gibier et pour la destruction des animaux classés nuisible :

- de construire, d'aménager ou d'utiliser des postes d'affûts à moins de 100 mètres d'une route, sauf avec l'accord du maire ou de l'ONF pour les forêts domaniales,
- de construire et d'installer des miradors à moins de 100 mètres de la limite du lot de chasse ou de la chasse réservée, sauf accord écrit du titulaire du droit de chasse voisin.

- du 16 novembre au dernier jour de février dans les massifs boisés supérieurs ou égal à 25 ha et inférieur à 100 hectares ;
- dans les cultures agricoles et à moins de 100 mètres de celles-ci ;
- dans les zones non boisées, y compris les roselières ;
- à moins de 100 mètres des puits de captages des sources d'eau ;
- à moins de 30 mètres d'un cours d'eau, des fossés intra-forestiers, des points d'eau ou des mares ;
- dans les peuplements forestiers dégradables et à moins de 100 mètres de ceux-ci ;
- à moins de 100 mètres des zones habitées et des routes ouvertes à la circulation publique.

Crud d'ammoniac, produits phytosanitaires et produits attractifs : **interdit toute l'année.**

Pierres à Sel

- Uniquement pour le chevreuil : la mise à disposition des pierres à sel est autorisée sur tout le département à la condition qu'elles soient placées :
 - à plus de 30 mètres d'un cours d'eau, des fossés intra-forestiers, des points d'eau (autres que souilles) ou d'une mare ;
 - à plus de 100 mètres des zones habitées et des routes ouvertes à la circulation publique ;
 - à plus de 100 mètres des peuplements forestiers dégradables ;
 - à plus de 100 mètres des cultures agricoles à l'exclusion des prés, des jachères et des cultures à gibier.

Les chasseurs sont tenus de laisser libre accès aux miradors ouverts ou fermés ou aux postes d'affûts, de jour comme de nuit, aux agents commissionnés et assermentés chargés de la police de la chasse. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux sièges ou échelles d'affût où les éventuels accessoires de chasse seraient visibles par les agents chargés du contrôle.

Conditions de lâchers et reprises

Les lâchers de certains mammifères sont soumis à l'autorisation de la DDT. Le lâcher du lapin de garenne pourra se faire avec encadrement du service technique de la FDC et est soumis à l'autorisation de la DDT.

- Les lâchers d'oiseaux peuvent se faire sur les lots de chasse situés dans la zone à biodiversité domestique (zones agricoles) ;
- Les lâchers de perdrix et de faisans est interdit du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet ;
- Tout lâcher d'oiseaux d'eau doit s'effectuer entre le 1^{er} janvier et le 15 juillet de l'année en cours. Tout lâcher au-delà de cette date est prohibé.

Modes de chasse interdits

- La chasse à partir d'engins automobiles, y compris à usage agricole, tracteur agricole, aéronef, bateau à moteur fixe ou amovible et bateau à pédales ;
- le tir de la perdrix ou du faisan à l'agraine ou à proximité d'abreuvoirs ;
- le tir de la perdrix et de la poule faisane est interdit par temps de neige ;
- le tir du gibier d'eau à l'agraine ;
- le tir de la bécasse à la passée ou à la croule ;
- l'utilisation de chiens lévriers ou molossoïdes (purs ou croisés) ou classés comme dangereux ;
- le tir des canards sauvages à l'aide d'appelants.

Recherche de gibier blessé ou contrôle de tir

La recherche du gibier blessé ou le contrôle de tir, à la suite d'un tir effectué à un poste d'affût dans les heures légales peut se faire après l'heure légale avec chiens et source lumineuse sur une distance ne dépassant pas 200 mètres de l'endroit où l'animal a été blessé.

Fonds alsacien pour la restauration des biotopes (FARB)

Afin de fournir du gagnage en forêt et de créer ou de maintenir du couvert en plaine, soyez à l'affût de toutes les possibilités d'acquisition de terrains favorables à la faune sauvage et prévenez le service technique FARB. Votre aide est capitale : ayez le réflexe FARB !

Renseignements : Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim

Tél. 03 88 79 12 77 - Fax : 03 88 79 33 22



Maintenant
on peut
partir sans
s'alarmer.

TÉLÉSURVEILLANCE

Bien plus qu'une simple alarme, le service de télésurveillance vous alerte en cas d'intrusion et fait appel aux forces de l'ordre si nécessaire.

- > Contactez-nous au 03 88 24 67 68 (n° non surtaxé)
- > Rendez-vous sur ca-alsace-vosges.fr *



* Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection, groupe Crédit Agricole. SAS au capital de 12547360 €. Siège social : 13, rue de Belle-Île, 72190 Coulaines. SIREN 799 869 342 RCS Le Mans. N° TVA FR 19 799869342. Agrément CNAPS AUT 072 2113 07 09 20140389180 : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient » article l 612-14 du CSI. 02/2017 - Crédit Agricole Alsace Vosges 1, place de la Gare - 67000 Strasbourg - 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. ORIAS n° 07 008 967. Crédit photo : Adrien Toubiana.  BETC

110
ANS

FRANKONIA

*votre partenaire privilégié
pour la chasse*



ENSISHEIM

18, rue du Château

Tél. 03 89 81 02 08

E-mail: mail@frankonia.fr

VENDENHEIM

4, rue Transversale C

Tél. 03 90 20 34 50

Découvrez le monde **frankonia.fr**